

Plan Climat Air Energie Territoriale 2019-2025 Pornic agglo Pays de Retz

Bilan mi-parcours
2019 - 2023



PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ



Faire maintenant
Faire durablement

Table des matières

Partie 1 : Le Plan Climat Air Energie Territorial de Pornic Agglo Pays de Retz.....	3
I. Principe.....	3
A. Le PCAET de Pornic Agglo Pays de Retz.....	4
B. Articulation avec le programme Territoire Engagé dans la transition énergétique	7
C. Contexte du territoire	8
D. Méthodologie du Bilan mi-parcours	9
Partie 2 : Etat d'avancement du programme d'action.....	10
I. Méthodologie d'évaluation	10
A. Global	11
Partie 3 : Appréciation des dynamiques du territoire.....	29
Le bilan énergétique de Pornic Agglo Pays de Retz	30
Évolution de la consommation électrique	30
Evolution de la production électrique en énergie renouvelable.....	32
La facture énergétique de Pornic Agglo Pays de Retz.....	33
Le bilan atmosphérique de Pornic Agglo Pays de Retz	33
Les Emissions de Gaz à Effet de Serre	33
La séquestration carbone.....	35
Les Polluants atmosphériques.....	36
Partie 4 : Les moyens engagés	39
I. Les moyens humains	39
II. Le budget engagé par l'agglomération.....	39
III. Evolution des moyens en fonction des besoins	40
A. Pistes d'évolution pour Pornic Agglo Pays de Retz	40
Partie 5 : Bilan du rôle de coordinateur	41
A. Instance de gouvernances du PCAET	41
B. Diversité des acteurs mobilisés	41
1. Partenaires publics	41
2. Partenaires privés.....	42
3. La société civile.....	42
Partie 6 : Anticipation des évolutions futures.....	45
I. Restructuration du programme d'actions en lien avec le label Climat Air Energie	45
II. Implication de la nouvelle réglementation attendues	45

Partie 1 : Le Plan Climat Air Energie Territorial de Pornic Agglo Pays de Retz

I. Principe

Le Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET) est un document de programmation élaboré par l'intercommunalité qui vise à établir une liste d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques du territoire et à promouvoir les énergies renouvelables, tout cela en renforçant l'attractivité du territoire. Il est conçu pour une durée de 6 ans. Pour rappel, le PCAET intègre lors de sa conception, l'ensemble de la politique (dispositifs nationaux et régionaux) en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

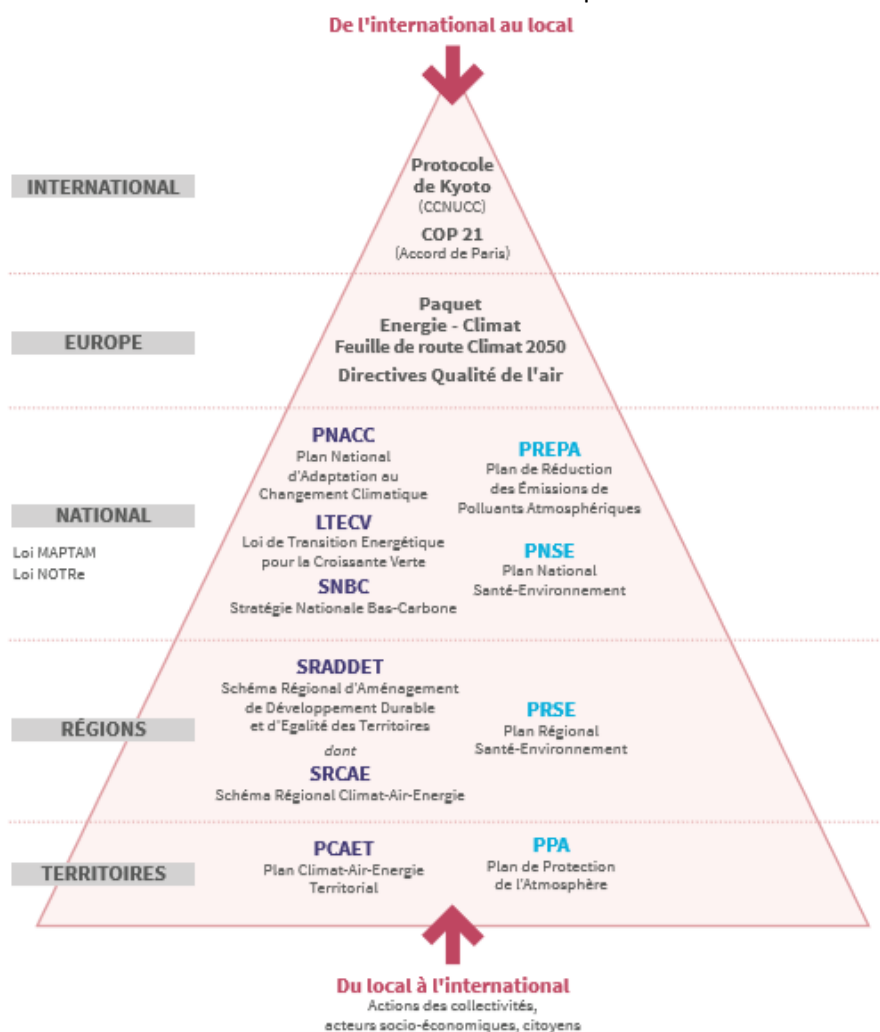


Figure 1 : positionnement du PCAET dans les différentes politiques de lutte contre le changement climatique

Trois objectifs y sont associés :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire pour contribuer à réduire le changement climatique
- Préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante

- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale, constatée en début de diagnostic

A. Le PCAET de Pornic Agglo Pays de Retz

La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz par le biais de son conseil communautaire a approuvé son PCAET le 19 décembre 2019.

Cette concrétisation est l'illustration de la volonté de l'agglomération de s'emparer de la question de la transition écologique de son territoire en y intégrant une pluralité d'acteurs publics et privés du territoire pour co-construire un document pertinent et en adéquation avec la réalité du terrain.

C'est par une délibération en décembre 2017 que la Communauté d'Agglomération a engagé l'élaboration du PCAET. Pour se faire, entre 2018 et 2019, l'agglomération a porté la réalisation de documents techniques (un diagnostic Climat-Air-Energie, une étude environnementale de la stratégie du PCAET et une note de prise en compte des avis formulés sur le projet du PCAET).

Parallèlement des temps d'échanges et de construction plurisectoriel ont eu lieu comme la réunion de consolidation du diagnostic, d'élaboration de la stratégie. Un comité de pilotage et un comité technique ont été créés pour la prise de décision, ils regroupent différents acteurs.

La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz vise plusieurs objectifs concrets :

- Une consommation énergétique totale en baisse de 6 % pour 2030 et de 25 % pour 2050.¹ Prise en compte d'une baisse générale dans les secteurs de l'agriculture, du tertiaire et des transports routiers et non-routiers.
- Une évolution en hausse de la production d'énergie renouvelable (EnR) sur le territoire, à hauteur de 43 % pour 2030 et 144 % pour 2050. Les EnR pris en compte pour le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz sont : l'éolien, le photovoltaïque terrestre, la biomasse, la géothermie et le solaire thermique
- Une baisse des émissions de GES total de 9 % pour 2030 et de 28 % par habitant pour 2050². Prise en compte des secteurs du déchet, de l'agriculture, du tertiaire, des transports routiers et non-routiers, du résidentiel et de l'industrie (hors branche énergie).
- Atteinte des objectifs réglementaires du Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques pour 2030.

Ces objectifs sont en lien direct avec ceux de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 :

- Réduire les émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de GES entre 1990 et 2050.
- Diminuer la consommation énergétique primaire d'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon) de 30 % en 2030 par rapport à 2012.

¹ Cela représente par habitant, une baisse de 25 % pour 2030 et 53% pour 2050.

² Cela représente par habitant, une baisse de 9 % pour 2030 et 55 % pour 2050.

- Augmenter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Pour atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie, de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et d'adaptation au changement climatique, le PCAET aborde :

- L'habitat (rénovation énergétique, construction, programmation)
- L'énergie (production, consommation)
- La mobilité (les modes actifs, les transports en communs)
- L'agriculture (adaptation, restructuration foncière)
- La biodiversité (plantation, entretien, protection)
- L'eau (gestion, restauration des cours d'eau)
- Les déchets (sensibilisation, accompagnement, traitement)

Pour englober l'ensemble de ces secteurs, le programme d'action s'articulait autour de quatre axes composés eux même d'objectifs stratégiques :

La stratégie PCAET de Pornic Agglo Pays de Retz

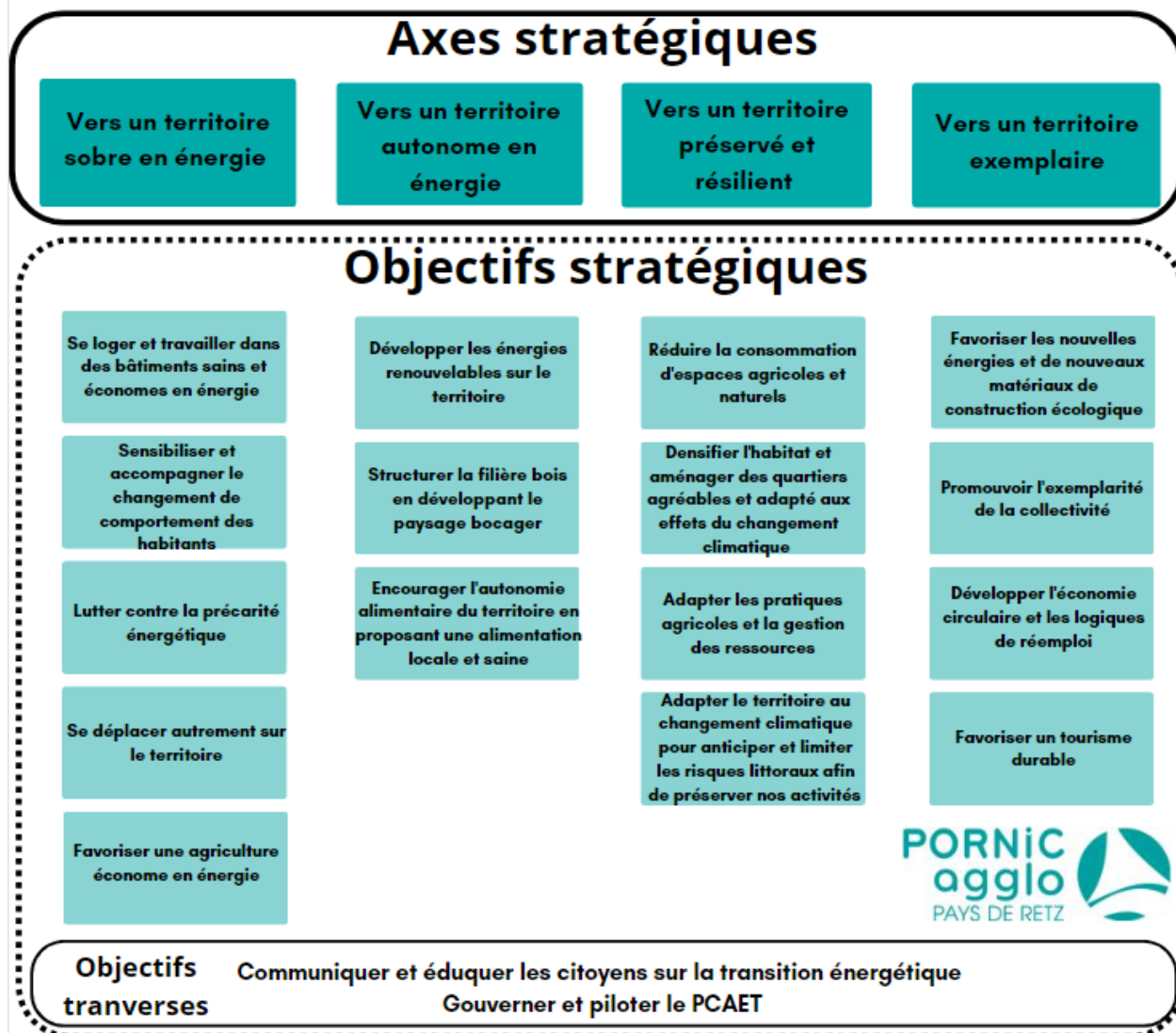


Tableau 1 : présentation des axes et objectifs stratégiques du Plan Climat Air Énergie Territoriale de Pornic Agglo Pays de Retz avant la labellisation Climat-Air- Énergie

1. Obligation réglementaire de bilan mi-parcours

La réglementation relative au PCAET (article R.229-51 du code de l'environnement) prévoit, au bout de 3 ans, un bilan mi-parcours. Cela implique une mise à jour de l'ensemble des indicateurs de chaque action du PCAET. Ce document est, finalement, un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions.

Un plan, réalisé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique en mai 2022, est disponible pour orienter les collectivités dans sa rédaction. Le plan proposé n'a pas de force obligatoire. Il s'articule en 3 temps :

1. La mise à jour des données et de la situation du territoire.
2. L'état d'avancement du programme d'action.

3. Le bilan de l'action du coordinateur, ses freins et évolutions futures.

B. Articulation avec le programme Territoire Engagé dans la transition énergétique

1. un outil au service de la transition écologique

Forte de son PCAET adopté en 2019, Pornic Agglo Pays de Retz a souhaité impliquer son territoire un peu plus dans la transition. Via l'ADEME, elle a ainsi pu s'engager dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique avec le label Transition Ecologique Climat-Air-Energie (Label TETE CAE), ex démarche Cit'ergie.

Cette démarche volontaire a pour objectif de structurer et de compléter les engagements de l'agglomération, de les inscrire dans la durée et d'impliquer l'ensemble des élus et services de la collectivité dans le processus. Ce label, est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Il comporte cinq niveaux de performance. La collectivité est récompensée selon les résultats obtenus après son évaluation selon un référentiel bien défini. Au total, ce sont 60 mesures réparties en 6 domaines d'actions et sous-domaines comme notamment la stratégie globale climat-air-énergie, Ce dispositif permis à l'agglomération d'être suivi et accompagné dans sa mise en œuvre et jusqu'à la labellisation.

Pour ce faire, des réunions composées d'agents de l'agglomération ont eu lieu avec une conseillère de l'ADEME pour évaluer le niveau d'avancement par rapport au référentiel du Label. Chaque réponse positive devait être appuyée de preuve quant à la réalisation de l'action.

				
En processus	35%	50%	65%	75%

Les différents niveaux de labellisation dans le cadre du programme Territoire engagé Transition Écologique et le Label Climat-Air-Énergie

Le PCAET a servi de base de travail et l'année 2021 a permis la construction de la stratégie et du programme d'action interne aux services de Pornic Agglo Pays de Retz pour l'obtention le 2 mars 2022, d'une labellisation 2 étoiles avec un score supérieur à 35 % pour la mise en œuvre des actions. Cela a conduit à l'intégration dans le programme d'action d'un cinquième axe stratégique : mise en œuvre du label Climat-Air-Énergie en interne.

2. Implication dans le rapport mi-parcours

Le PCAET et le programme TETE CAE sont liés. En effet, le PCAET met en place une stratégie avec un programme d'action pour le territoire de l'agglomération. Le programme TETE CAE vient quant à lui compléter et appuyer l'ensemble de cette stratégie. Certaines actions déterminées dans le cadre du

Ces deux démarches peuvent être évaluées simultanément puisqu'elles sont complémentaires. Ce qui permet via le rapport mi-parcours, de donner une idée de l'avancement des différentes actions entreprises par l'agglomération au niveau du label Climat-Air-Énergie.

1.Intégration de Villeneuve en Retz

Carte du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz

8

Le PCAET établi en 2019 ne prenait donc pas en compte la commune de Villeneuve-en-Retz puisqu'elle a rejoint la Communauté d'agglomération à partir de 2020. Cependant, avec la reprise du programme d'action dans le cadre du label Climat-Air-Énergie, ses données ont pu être intégrées.

2. COVID-19

La crise du COVID-19 a eu un réel impact sur la mise en œuvre du programme d'action du PCAET. La mise en œuvre de ce dispositif ambitieux a été ralentie, car des nombreuses mesures présentes dans différentes actions ont été votées fin 2019. Certaines actions n'ont pu démarrer à temps ou bien elles ont dû être stoppées comme par exemple l'implication citoyenne et associative ou encore les actions de sensibilisation. La mise en œuvre du programme a donc pris du retard.

A contrario, cette période a été l'occasion de développer d'autres actions notamment la mise en valeur du circuit-court qui a vu naître une carte interactive, disponible sur le site internet de Pornic Agglo Pays de Retz, répertoriant les points de ventes directes. Cela fait directement référence à une action du PCAET relative au Projet Alimentaire Territoriale.

D. Méthodologie du Bilan mi-parcours

Pour réaliser ce bilan mi-parcours, plusieurs outils ont été mis en œuvre pour mettre à jour l'ensemble des indicateurs auprès des services de l'agglomération et des communes.

Auprès des services

Réaliser la mise à jour des données du PCAET demande un travail conséquent et transversal puisque de nombreuses thématiques sont abordées (eau, déchets, urbanisme, communication, mobilité, ...). Ainsi, pour chaque action, des indicateurs ont été définis avec le ou les services concernés. Des fiches de liaisons ont été créées pour permettre une mise à jour récurrente des données.

Intitulé de l'Action	Numéro de l'action - Intitulé de l'Action														
Démarche	PCAET	LABEL CAE				Priorité de		***							
Axe stratégique	3. Vers un territoire résilient														
Objectif stratégique	3.1 Réduire la consommation d'espaces Agricoles et Naturels														
commentaires et évolution de l'action de 2019 à 2025	Commentaires - mai 2022:														
	Réalisation (avancement) en % - mai 2022: Action non lancée: 0% Phase de lancement: 10% Phase de planification: 25% Phase d'exécution: 50% Phase de suivi: 75% Phase de clôture: 100%							NOTICE: Les indicateurs: éléments de précision sur le recueil de la donnée							
Structure(s) pilote(s) de l'action	Pornic Agglo Pays de Retz et Communes (PLU) en l'absence de PLUI		Service porteur de l'action		Services Habitat-Foncier-PVD-Planif			La méthode de collecte des données	Le mode de calcul de l'indicateur	Valeur initiale	Objectif à atteindre	Fréquence des mesures	Le responsable de la prise de mesure	La méthode d'enregistrement des données collectées	
LES INDICATEURS DE SUIVI								Exemple indicateur quantitatif: % de non conformités de l'entreprise X							
description indicateur	unité	2020	2021	2022	2023	2024	2025	A chaque fin de journée, pesée (balance X) des produits non conformes	Moyenne sur l'année des données: "La quantité de produits non conformes/ Quantité totale produite"	5%	3%	Quotidienne	Responsable de production	Enregistrement dans le système ERP de l'entreprise X	
indicateurs de réalisation															
Mise en place d'une stratégie par l'agglomération	Oui/non														
Somme totale engagée par l'agglomération pour la mise en œuvre de l'action (aides)	€														
indicateurs de résultat															
Surface de parcelles identifiées dans le cadre de cette opération	ha														
Pourcentage des parcelles identifiées faisant l'objet d'une opération	%														
Pourcentage des parcelles identifiées mobilisées	%														
Surface de parcelles classées A et N par les communes	ha														
Surface Agricole hors PAC : constat de l'évolution	%														
Surface Agricole Utile : constat de l'évolution	%														
indicateurs d'impact															

Tableau : Fiche de liaison type

Auprès des communes

Les communes de Pornic Agglo Pays de Retz œuvrent chacune dans la continuité du PCAET puisque qu'elles sont partie prenante lors de sa conception. Leur nombre étant important, il est complexe d'avoir connaissance de chacune de leurs actions. C'est pourquoi un questionnaire a été conçu à destination des communes en prenant en compte les différentes actions menées en lien avec le PCAET. La restitution s'est réalisée durant l'été 2023. Ce croisement d'information a permis de compléter les données récoltées auprès des différents services.

Partie 2 : Etat d'avancement du programme d'action

Comme évoqué précédemment, le PCAET de Pornic Agglo Pays de Retz ainsi que le label TETE CAE sont conjointement liés. L'évaluation à mi-parcours va donc prendre en compte ces deux dispositifs.

I. Méthodologie d'évaluation

L'évaluation au bout de trois ans est un point d'étape dans la réalisation du PCAET. Il permet la mise en œuvre d'ajustements et la prévision de la suite du plan d'actions. Un tableau de suivi a été complété avec les données recueillies auprès des services de l'agglomération et des communes.

Ces résultats vont permettre d'interpréter la tendance de l'action qui sera présentée de la manière suivante :

N° de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement						Descriptif des réalisations
		Non engagé	Difficulté	En cours	Finalisation	Terminé	En attente	

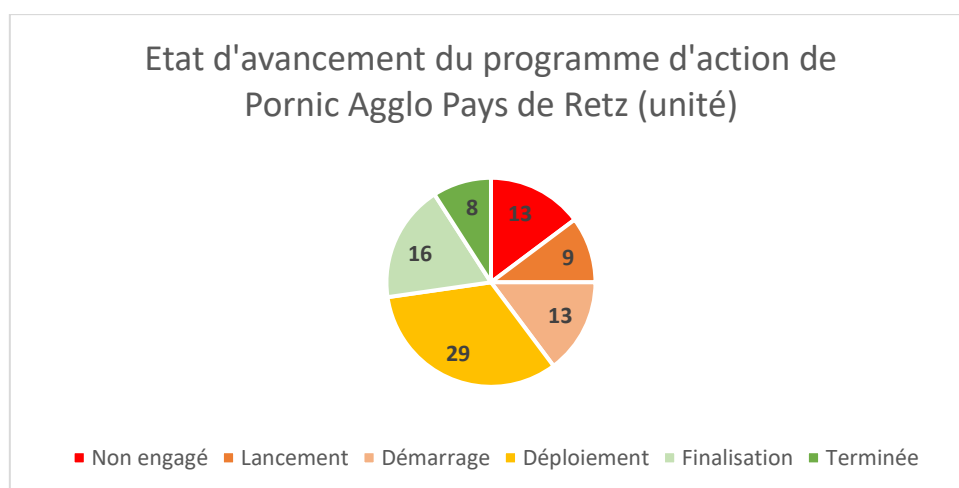
A. Global

Le PCAET de Pornic Agglo Pays de Retz est composé de 89 actions.

Il prend en compte les années 2020-2023 puisqu'il a été adopté durant le mois de décembre 2019. Comme il s'agit du bilan mi-parcours, on peut estimer que l'avancement moyen estimé sera de 50 %.

Cependant, il faut prendre en compte plusieurs éléments, l'impact de la pandémie et une labellisation Territoire Engagé « Climat Air Energie ». Le PCAET comptait, dans sa version initiale, 4 axes et 61 actions. Il a évolué pour s'adapter aux travaux des services. Le Label TETE CAE obtenu récemment, en mars 2022, vient rajouter un cinquième axe composé de 15 actions. Cela a été l'occasion de repenser entièrement son programme avec notamment le regroupement de certaines actions.

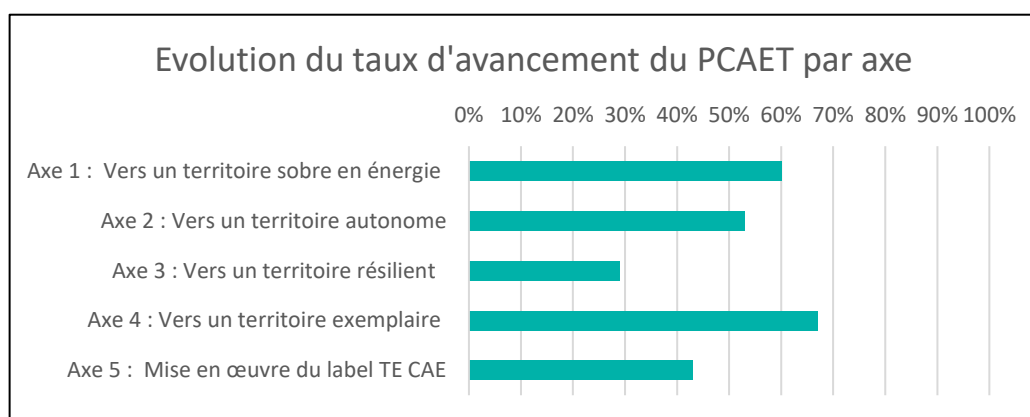
L'entièreté du programme d'action ayant été repris pour une meilleure cohérence, certaines actions ont été récemment ou n'ont pas encore été mis en œuvre. Ce qui vient baisser le pourcentage d'avancement global à 47 %.



Le bilan de mi-parcours de ces trois dernières années donne des résultats assez positifs malgré la pandémie. On remarque que plus de la moitié des actions ont un état d'avancement supérieur à 60 %. En effet :

- 21,35 % des actions n'ont pas été engagées.
- 21,35 % des actions sont en cours de lancement ou de démarrage.
- 33,70 % des actions sont en cours de déploiement.

- 23,60 % sont en phase de finalisation ou terminées.

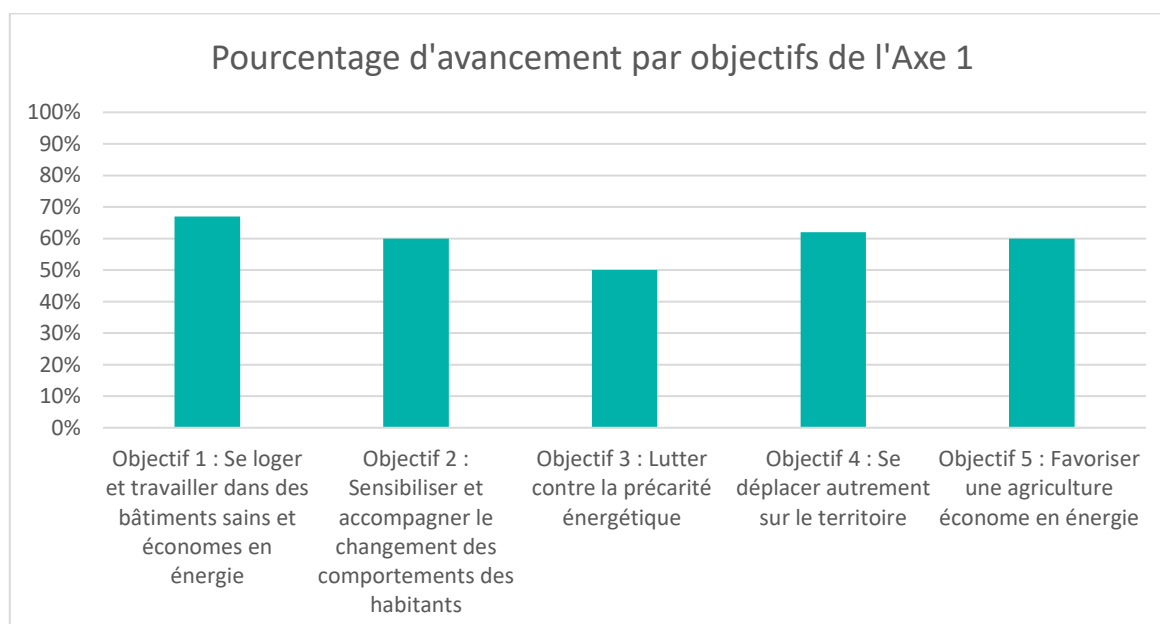


Les taux d'avancement des axes sont très inégaux puisque certaines thématiques ont plus facilement été traitées puisqu'elles faisaient déjà l'objet d'une réflexion ou d'un début d'action de l'agglomération comme la rénovation énergétique, les modes de déplacement actifs ou l'alimentation locale.

D'autres thématiques présentes notamment dans l'axe 3 et l'axe 5 du programme d'action, n'en sont qu'aux prémices de leurs mises en œuvre comme la préservation du foncier agricole, la politique interne de l'agglomération ou encore l'aménagement durable du territoire.

1. Vers un territoire sobre en énergie

Cet axe comprend 24 actions avec un niveau d'avancement total de 60 %.



Objectif 1 : Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie.

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
1.1.01 : Créer une plate-forme de rénovation énergétique	90%	
1.1.02 : Communiquer pour inciter les particuliers à l'acquisition d'un système de chauffages moins émetteur en remplacement des foyers bois ouverts et des chaufferies fioul	30%	
1.1.03 : Mettre en réseau les professionnels du bâtiment pour échanger sur la performance énergétique des bâtiments et une mise en œuvre des travaux de qualité avec des matériaux biosourcés	60%	
1.1.04 : Accompagner les communes dans le cadre de la révision des PLU en intégrant le volet énergie/climat	60%	
1.1.05 : Développer l'Opérateur de Revitalisation de Territoire dans le cadre du programme Petite Ville de Demain et accompagnement des communes dans le programme Cœur de Bourg	60%	

Descriptif des réalisations :

Cet objectif traite de l'accompagnement de l'agglomération dans la rénovation énergétique vers différents publics (particuliers, entreprises, communes).

La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) s'adresse aux particuliers. Elle a évolué dans ses services avec l'intégration des demandes d'aide financière pour la réalisation de travaux ainsi que le conseil auprès du petit tertiaire depuis 2023. On remarque une évolution de l'ensemble des demandes :

- Une augmentation du nombre de contacts téléphoniques entre 2021 et 2022 : 400 à 555.
- Une augmentation du nombre de rendez-vous entre 2021 et 2022 : 80 à 110.
- Encadrement des premiers chantiers de rénovation énergétique via la plateforme courant 2023.

Un travail de consultation des nouveaux Plans Local d'urbanisme (PLU) des communes est en cours pour y intégrer le volet énergie/climat. En 2022, sur les 15 communes que compte le territoire, au moins 5 ont dans leur PLU, des dispositions relatives à la rénovation énergétique ou la production d'énergie renouvelable.

Objectif 2 : Sensibiliser et accompagner le changement des comportements des habitants

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
1.2.01 : Accompagner les familles à réduire leur consommation par des animations conviviales et ludiques. Elargir la démarche aux entreprises, aux collectivités et aux établissements scolaires	60%	
1.2.02 : Communiquer pour mettre en avant et soutenir les initiatives locales	60%	

Descriptif des réalisations :

Le changement de pratique moins énergivore nécessite de la sensibilisation. Il est question de toucher l'ensemble de la population, différents dispositifs ont été mis en œuvre pour répondre à cet objectif :

- Le programme « Watty à l'école » est engagé pour au moins deux années scolaires (2022-2023/2023-2024). Au terme de ces deux années, il doit permettre de sensibiliser 1099 élèves du territoire.
- Les défis déclic organisés pour l'année 2022-2023 ont permis de mobiliser 23 familles du territoire avec à la clef une économie nette par famille de 9,3 %. Cela représente 1 045 kWh d'économisés par foyer soit une économie de 216 €.

Objectif 3 : Lutter contre la précarité énergétique

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
1.3.01 : Mettre en œuvre un programme d'intérêt général (PIG) « Mieux habiter en Pays de Retz »	90%	
1.3.02 : Procéder à la rénovation énergétique des copropriétés dégradées (dans le cadre du PLH)	10%	

Descriptif des réalisations :

L'agglomération porte un programme d'intérêt général « Mieux habiter en Pays de Retz » qui doit permettre de répondre en partie à cet objectif de lutte contre la précarité énergétique. Débuté en 2020 pour 3 ans, ce programme cible les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs en matière de rénovation énergétique. Le bilan de ce programme est assez satisfaisant avec 84 % (184/220) de dossiers traités pour les propriétaires occupants et 10 % (1/10) de dossiers traités pour les propriétaires bailleurs.

Cela représente un gain énergétique de 2,5 MWh/an économisé sur 3 ans, ce qui représente la consommation moyenne de 515 foyers.

Objectif 4 : Se déplacer autrement sur le territoire

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
1.4.01 : Mettre en œuvre les Schémas Directeurs des Modes actifs	90%	
1.4.02 : Réalisation et suivi d'un Plan de Mobilité	90%	
1.4.03 : Développer les lieux d'intermodalité sur le territoire	60%	
1.4.04 : Développer les services vélos et l'animation de plans de mobilités entreprise et scolaire afin de renforcer la pratique du vélo sur l'agglomération	90%	
1.4.05 : Réaliser et mettre en œuvre un Schéma Directeur des transports collectifs et partagés afin de d'améliorer les services de mobilités à l'année	30%	
1.4.06 : Favoriser l'émergence d'espaces mutualisés	100%	
1.4.07 : Favoriser les bonnes pratiques de déplacements pour les agents et élus des collectivités lors de leurs déplacements	30%	
1.4.08 : Déployer des zones de contraintes de la voiture en donnant la priorité aux déplacements doux	0%	

1.4.09 : Porter une stratégie d'aménagement durable du territoire pour renforcer les liens entre urbanisme et mobilité	60%	
1.4.10 : Développer les stationnements (parking) vélo adaptés et sécurisés sur des emplacements "privilégiés"	100%	
1.4.11 : Promouvoir les mobilités actives et partagées	90%	
1.4.12 : Développer le tourisme à vélo sur le territoire	60%	
1.4.13 : Réalisation d'une étude de potentiel pour la création d'une station GNV/Bio GNV	30%	

Descriptif des réalisations :

Le secteur des transports a un rôle majeur à jouer dans la transition écologique de Pornic Agglo Pays de Retz. Le PCAET a pour volonté de développer les modes de déplacement autre que la voiture. Une partie de cette stratégie s'axe autour de la mobilité active et partagée.

Pour ce faire, le PCAET prévoit une sensibilisation à la fois des habitants et des touristes, mais également des agents des services. En l'espace de trois ans, c'est plus de 45 animations réalisées sur la thématique des mobilités actives et partagées avec plus de 1200 personnes touchées. Concernant les agents et les élus, une dizaine d'actions de sensibilisation ont eu lieu entre 2020 et 2023.

Pour poursuivre l'objectif, l'agglomération s'est dotée de 8 vélos au profit des services. Il a également été mis en place, une aide pour les habitants qui souhaitent louer, acheter ou réparer leurs vélos. Il y a une augmentation entre l'année 2021 et 2022, ce qui est assez encourageant.

- 170 (2021) contre 173 (2022) demandes d'aides versées pour l'achat ou la réparation de vélo.
- 193(2021) contre 206 (2022) bénéficiaires du service de location de vélo à assistance électrique longue durée.

Pour accompagner cette impulsion, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre sur le territoire :

- 50 box vélos ont été placés sur le secteur de Pornic Agglo Pays de Retz depuis 2022.
- 36 stationnements vélos installés sur des lieux stratégiques favorisant la mobilité partagée depuis 2021.

En parallèle de ces actions, des documents techniques ont été mis en œuvre comme le Schéma directeurs des mobilités ou le plan de mobilité (PDM).

Objectif 5 : Favoriser une agriculture économe en énergie

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
1.5.01 : Communiquer et conseiller les agriculteurs sur les dispositifs d'Economie d'Energie, la réalisation de diagnostics énergétique de leurs exploitations et la démarche carbone	60%	
1.5.02 : Faciliter la restructuration foncière des exploitations agricoles	60%	

Descriptif des réalisations :

Le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz étant fortement agricole, la question se pose quant à la résilience du secteur en matière d'énergie. Une session de sensibilisation portant sur les dispositifs existants d'économie d'énergie a rassemblé 13 agriculteurs en 2021. C'est dans cette même idée, de réduction de dépense énergétique, que deux échanges parcellaires ont été réalisés en 2020 et 2021 pour éviter l'usage d'engins agricoles sur des distances trop importantes :

- 2020 : 12 exploitations impliquées pour une distance évitée de 6 233, km.
- 2021 : 14 exploitants impliqués pour une distance évitée de 47,9 km.

Les blocages identifiés et les pistes d'évolution pour la mise en œuvre de l'axe 1 :

Le premier axe du PCAET portant sur la sobriété énergétique comporte en grande majorité des actions ciblées vers la rénovation énergétique des logements et l'évolution de la mobilité.

Concernant le volet rénovation publique, malgré un engagement de l'agglomération sur cette thématique avec la mise en œuvre d'une Plateforme Territoriale de la rénovation Énergétique, il est constaté un effet limité de cette action. La rénovation énergétique nécessite des investissements importants, et les collectivités locales disposent souvent de budgets limités. Le financement provient généralement de diverses sources (subventions, prêts, aides de l'État), mais les montages financiers sont complexes, ce qui peut ralentir les projets.

La rénovation énergétique implique de nombreux acteurs (État, collectivités, entreprises, propriétaires, locataires). La coordination entre ces différents intervenants est complexe et peut entraîner des lenteurs dans la mise en œuvre des projets.

Néanmoins Pornic Agglo Pays de Retz souhaite poursuivre son action sur ce sujet.

Sur la thématique de la mobilité, depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, Pornic Agglo Pays de Retz est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et est donc compétente pour organiser la mobilité sur son territoire, et notamment : les transports scolaires, les transports collectifs et les mobilités actives.

Pour cela, l'agglomération a engagé un budget conséquent pour la mise en œuvre des actions.

Aujourd'hui, le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz bénéficie d'un service de location longue durée de VAE, les usagers sont subventionnés pour l'acquisition et la réparation de leurs vélos.

Sur le sujet des transports collectifs, l'année 2024 verra la mise en place d'un service de transport collectif grand public (en plus du transport scolaire) et la mise en œuvre du Versement Mobilité par les entreprises permettra de contribuer à ce nouveau service.

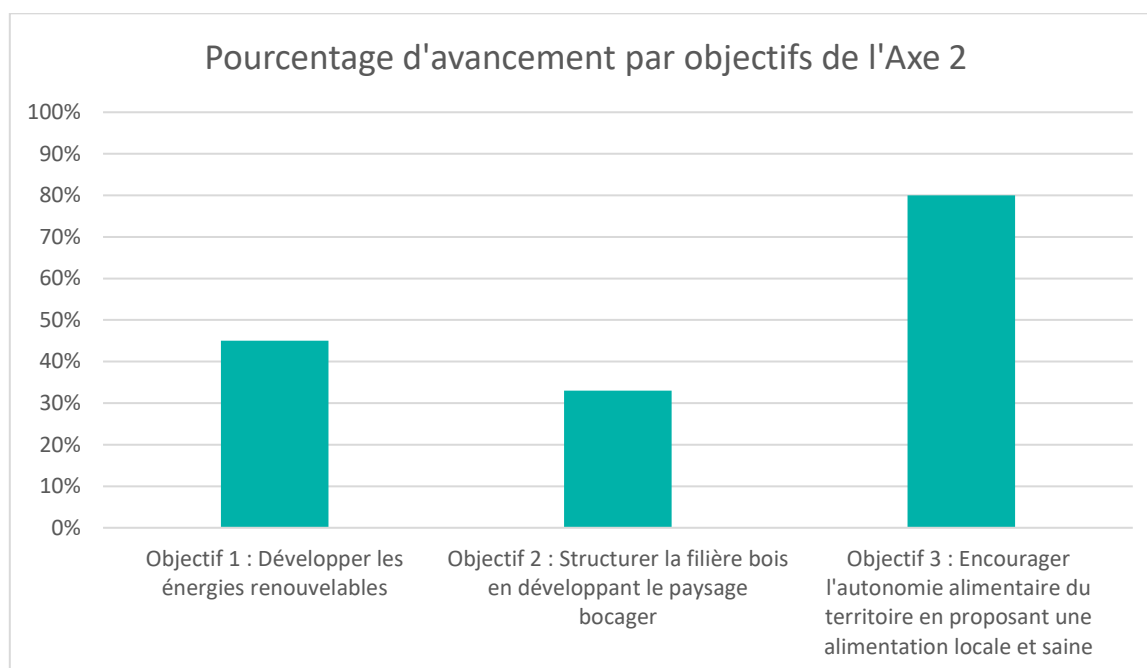
Le volet animation se développe permettant de travailler sur les changements de comportement de la part des habitants, aujourd'hui un levier parfois compliqué à lever.

Le développement de la mobilité sur un territoire rural et l'imbrication des différents acteurs sur ce sujet (Région, Département, Communes, intercommunalité) peut aussi constituer un frein au développement de cette thématique.

Néanmoins ce sujet, au cœur de la transition écologique et énergétique, reste une thématique identifiée comme prioritaire par les élus de Pornic Agglo Pays de Retz.

2. Vers un territoire autonome

Cet axe comprend 17 actions avec un niveau d'avancement total de 53 %.



Objectif 1 : Développer les énergies renouvelables

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
2.1.01 : Favoriser le montage de projets de centrales photovoltaïques	30%	
2.1.02 : Favoriser les projets d'installation photovoltaïque dans les documents d'urbanisme	30%	
2.1.03 : Intégrer un schéma de développement éolien à l'échelle du PETR	0%	
2.1.04 : 2.1.04 : Accompagner et former les agriculteurs à la méthanisation (AILE)	30%	
2.1.05 : Création d'un Comité technique pour la production d'EnR sur le territoire	100%	
2.1.06 : Accompagner les citoyens pour favoriser leur implication dans les projets d'énergie renouvelable	90%	
2.1.07 : Accompagner les entreprises pour favoriser leur implication dans les projets d'énergie renouvelable	60%	
2.1.08 : Développer les panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques sur les bâtiments publics	60%	
2.1.09 : Accompagner la mise en place d'installation de panneaux solaires thermiques notamment pour les hôtels et les campings, pour couvrir les besoins en eau chaude	0%	
2.1.10 : Valorisation d'une partie des ordures ménagères du territoire en Combustibles Solides de Récupération (CSR)	60%	
2.1.11 : Réalisation d'une étude prospective sur la matière fermentescible des Stations de Traitement des Eaux Usées	0%	

Descriptif des réalisations :

La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire est amenée à augmenter de manière considérable pour respecter les objectifs posés par l'agglomération. Pour y arriver, il a été mené une réflexion globale portant sur différents domaines liés aux EnR.

Une réflexion est en cours concernant l'intégration d'ENR dans les documents d'urbanisme. À savoir qu'en 2022, sur les 15 communes du territoire, dix communes ont intégré dans leur PLU, des potentialités d'installation d'éolienne ou de panneaux solaires.

Des projets de construction ou de modifications de bâtiments publics intégrant des EnR ont également été réalisés. Il y a un réel gain énergétique comme par exemple :

- 886 m² panneaux photovoltaïques ont été installés sur l'éco centre (unité de valorisation organique des déchets ménagers de l'agglomération). Entre 2021 et 2022, la production est passée de 162 252 kWh à 136 716 kWh. Ce qui équivaut à la consommation énergétique de 24 ménages pour 1 an³.
- Certains bâtiments de Pornic Agglo Pays de Retz disposent également de panneaux photovoltaïques. En effet, le siège de Pornic Agglo Pays de Retz situé à Pornic ainsi que le Work In Pornic (WIP), pépinière d'entreprise et lieu de coworking, ont produit 83 907 kWh pour l'année 2022, soit l'équivalent de la consommation énergétique annuelle de 14 ménages pour 1 an.

Le PCAET prévoit également l'implication des citoyens dans la mise en œuvre de projet d'énergie renouvelable. Un collectif de citoyen « Retz de soleil » s'est constitué. Il accompagne la commune de Chaumes en Retz pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur sa salle de sport.

Objectif 2 : Structurer la filière bois en développant le paysage bocager

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
2.2.01 : Faire un état des lieux des friches et boisements du territoire pour leur donner une vocation	90%	
2.2.02 : Lancer un programme de replantation de bois/haies à l'échelle des communes/ de l'agglomération	10%	
2.2.03 : Conforter des îlots de boisements et friches pour créer des espaces boisés plus importants	0%	

Descriptif des réalisations :

Cet objectif à vocation à identifier le potentiel de la ressource en bois du territoire pour qu'il puisse être valorisé. Les friches sont des terrains qui ont été utilisés et laissés en désuétude, ou la renaturation en espace naturel n'est pas possible. Le territoire de l'agglomération étant majoritairement rural, il a été nécessaire de réaliser un état des lieux des espaces boisés et friches pour les quinze communes. Au total, c'est :

³ La consommation moyenne d'électricité par ménage par an est de 5 681 kWh en 2021. Selectra.info

- 1 077 km de haies protégés dans les PLU
- 1437 hectares de bois protégés dans les PLU
- 2 510 hectares de friches

Les communes agissent également sur cette thématique notamment par de la plantation de haie ou d'arbre. Certaines communes mettent en œuvre le dispositif « 1 naissance, 1 arbre ». En 2022, 3 communes étaient engagées avec la Région de Pays de la Loire sur ce dispositif, en 2023, on comptabilise 7 communes pour 350 arbres plantés.

Objectif 3 : Encourager l'autonomie alimentaire du territoire en proposant une alimentation locale et saine

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
2.3.01 : Participer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)	90%	
2.3.02 : Approvisionner les restaurations collectives en produits de saison et locaux	60%	
2.3.03 : Renforcer l'alimentation saine, durable, locale et écoresponsable avec le service Petite Enfance – Enfance - Jeunesse	90%	

Descriptif des réalisations :

L'autonomie passe également par l'alimentation. Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour remplir cet objectif.

Le Programme Alimentaire Territoriale est actuellement en cours de développement sur le territoire. Cet outil évolue autour de 6 axes, dont l'accessibilité sociale, l'environnement et l'économie par exemple. Des actions de sensibilisations ont été menées sur le territoire pour porter ce programme ambitieux. Entre 2020 et 2023, 37 actions de sensibilisations ont été réalisées, rassemblant 2 059 personnes.

La question de l'approvisionnement en produits locaux et de saison pour la restauration collective de l'agglomération est également en réflexion. Pour y répondre, 7 actions de sensibilisations ont eu lieu regroupant 4 communes sur la même période.

L'agglomération, en lien avec le service Petite enfance et enfance, a déployé en 2022, un Programme « Des 1000 premiers jours » au cours duquel la thématique de l'alimentation durable et locale au fil des saisons a été abordée par le biais de conférences, ateliers, Ce programme est à destination à la fois des familles, mais également des professionnels sociaux éducatifs. Au total, 1 139 personnes ont été touchées, dont :

- 171 parents ou futurs parents.
- 10 grands-parents.
- 244 professionnelles, dont 200 assistantes maternelles.
- 11 professionnels de structures « Petite enfance ».
- 26 professionnels de santé.
- 29 personnes sans statut définis.

- 648 enfants.

Les blocages identifiés et les pistes d'évolution pour la mise en œuvre de l'axe 2 :

L'axe 2 porte sur le développement des Energies renouvelables sur le territoire de l'agglomération, toute filières confondues.

Le développement des énergies renouvelables (ENR) au sein des collectivités territoriales est essentiel pour la transition énergétique, mais il rencontre plusieurs obstacles. Voici les principaux freins observés sur le territoire de l'agglomération :

- Une complexité administrative et réglementaire dans un cadre réglementaire changeant décourageant parfois les porteurs de projets.
- des contraintes financières avec des investissements élevés et des retours sur investissement long, couplé à des infrastructures existantes ne pouvant accueillir des installations de
- la non acceptabilité sociale, notamment portée sur le développement de l'éolien, ne donne pas envie aux élus locaux de s'engager sur ce type de projet,
- la concurrence avec d'autres usages du sol, notamment depuis la mise en œuvre de la loi ZAN, nécessaire à la protection des espaces agricoles mais questionnant les décideurs locaux sur le besoin de réserve foncière au détriment de développement de projet d'ENR.

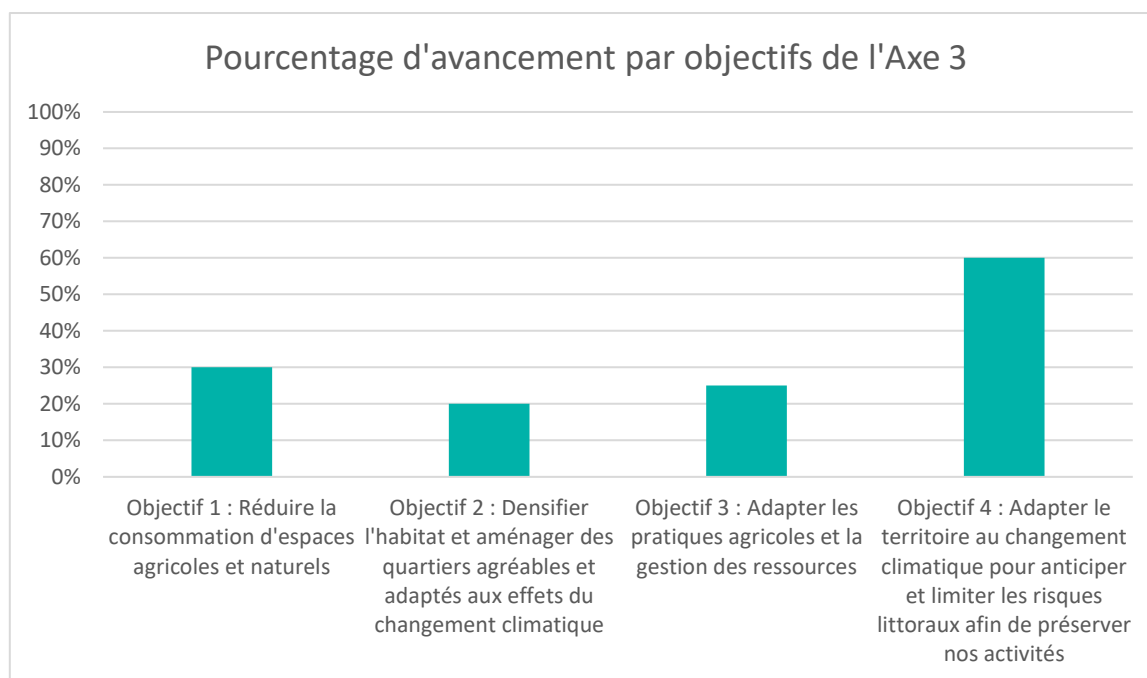
Cependant la mise en place des Zonages d'Accélération des ENR suite à la loi APER du X mars 2023 a eu un effet positif sur la planification des projets à courts, moyens et longs termes. L'accompagnement de l'agglomération auprès des communes a permis de sensibiliser et de former les élus et techniciens locaux permettant d'engager de potentiels projets.

Pour compléter, la publication du décret n°2023-1311 publié le 27 décembre 2023 et permettant de déroger à la loi littoral pour la mise en œuvre de projets de production d'énergie renouvelable sur 4 parcelles du territoire de Pornic agglo Pays de Retz (dont 3 parcelles publiques) donne l'opportunité aux collectivités d'engager des projets de production d'ENR.

Enfin, la communauté d'agglomération souhaite s'engager sur le sujet de la production avec en projet la création d'une structure juridique en partenariat avec la SEM ENR44 courant de l'année 2024. Les acteurs publics tels que Territoire d'Energie 44 ou la SEM ENR44 sont autant de soutiens techniques essentiels pour l'accompagnement des collectivités dans les projets de production d'ENR.

3. Vers un territoire résilient

Cet axe comprend 16 actions avec un niveau d'avancement de 29%



Objectif 1 : Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
3.1.01 : Définir une stratégie globale de sobriété foncière favorisant le renouvellement urbain et la préservation des terres agricoles	30%	

Descriptif des réalisations :

Cet objectif est en cours de lancement. Une chargée de mission agriculture et espaces naturels a rejoint l'agglomération en 2020 et elle porte la réalisation de cette action.

Pornic aggro Pays de Retz souhaite travailler avec le Département Loire Atlantique à la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles (PEAN). L'intérêt du PEAN est de protéger durablement les espaces agricoles et naturels en contenant l'étalement urbain et en apportant pérennité, viabilité et lisibilité aux activités agricoles. Ce travail sera engagé sur l'année 2024.

Objectif 2 : Densifier l'habitat et aménager des quartiers agréables et adaptés aux effets du changement climatique

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
3.2.01 : Créer une charte d'aménagement durable en renforçant celle prévue dans le PLH à appliquer dans toutes les opérations d'aménagement	0%	
3.2.02 : Utiliser l'outil OAP pour densifier l'urbanisation en travaillant sur les formes urbaines et la qualité architecturale favorisant les îlots de fraîcheur, dans le PLU / PLUi	60%	
3.2.03 : Lutter contre les îlots de chaleur à travers l'aménagement urbain	0%	

Descriptif des réalisations :

Repenser l'aménagement de notre territoire pour lui permettre d'être résilient, est une nécessité. Les règles d'urbanisme doivent favoriser les économies naturelles d'énergies. Le PCAET de Pornic Agglo Pays de Retz prévoit l'utilisation du dispositif d'Orientation d'aménagement et de programmation. Il permet de définir de manière qualitative, la volonté et les orientations d'aménagement d'une collectivité. Le travail de consultation des PLU a permis d'identifier que 7 communes sur les 15, utilisent cet outil d'aménagement. Cela s'exprime concrètement par la prise en compte de l'exposition des bâtiments, la mise en œuvre d'EnR, favoriser les économies d'énergie,

Objectif 3 : Adapter les pratiques agricoles et la gestion des ressources

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
3.3.01 : Sensibiliser les exploitants agricoles à l'évolution des systèmes agricoles et soutenir l'élevage au regard du changement climatique, de la préservation de la ressource en eau et la biodiversité	10%	
3.3.02 : Lancer une campagne de communication multi-cibles sur la baisse de la ressource en eau et l'importance de réduire sa consommation en eau	10%	
3.3.03 : Diagnostiquer les besoins et la ressource en eau du territoire.	30%	
3.3.04 : Poursuivre et suivre l'évolution de la reconquête des zones humides dégradées	10%	
3.3.05 : Proposer une aide financière à l'achat et au montage de récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers	30%	
3.3.06 : Former les services techniques à un usage économe de l'eau dans la pratique de son métier et de son quotidien	0%	
3.3.07 : Promouvoir la séparation des circuits d'eaux dans les bâtiments : eau potable et eau "récupérée" pour toilettes	0%	
3.3.08 Rehaussement du lit des cours d'eau incisés pour favoriser, notamment, la remontée de la nappe phréatique	90%	
3.3.09 : Mise en place d'un schéma directeur des eaux pluviales	60%	
3.3.10 : Etude prospective de réutilisation des eaux usées traités de station d'épuration	10%	

Descriptif des réalisations :

Une gestion intelligente des ressources est nécessaire. Le PCAET prévoit la mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion de la ressource en eau. Plusieurs moyens sont en cours de déploiement. Depuis 2022, l'agglomération finance en partie l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Au total, c'est 182 subventions allouées pour un volume de récupérateur d'eau de 117 m². Le PCAET prévoit la réalisation d'opération de restauration de milieux humides pour permettre une continuité écologique des cours d'eau. Ainsi :

- 2000 m² de zones humides restaurés pour 2022.
- Environ 15 km de cours d'eau restaurés depuis 2020.

Objectif 4 : Adapter le territoire au changement climatique pour anticiper et limiter les risques littoraux afin de préserver nos activités

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
3.4.01 : Prendre en compte la gestion du trait de côte dans le cadre de la GEMAPI	60%	
3.4.02 : Accompagner les exploitants dans la gestion durable des Ports	60%	

Descriptif des réalisations :

Le territoire étant vulnérable aux phénomènes du recul du trait de côte, le PCAET prévoit l'intégration dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, d'une stratégie locale de la gestion du trait de côte. Cette stratégie a permis de déterminer plusieurs éléments :

- 35 km de côte sont gérés de manière non anthropisé, c'est-à-dire, sans construction d'origines humaine.
- 15,8 km de côte ont nécessité une technique dite « dure » (réalisation d'un ouvrage comme une digue, des enrochements pour le maintien de la côte).
- 2,5 km de côte ont nécessité une technique dite « douce » (stabilisation de la côte par la captation sédimentaire comme avec les épis).

Les blocages identifiés et les pistes d'évolution pour la mise en œuvre de l'axe 3 :

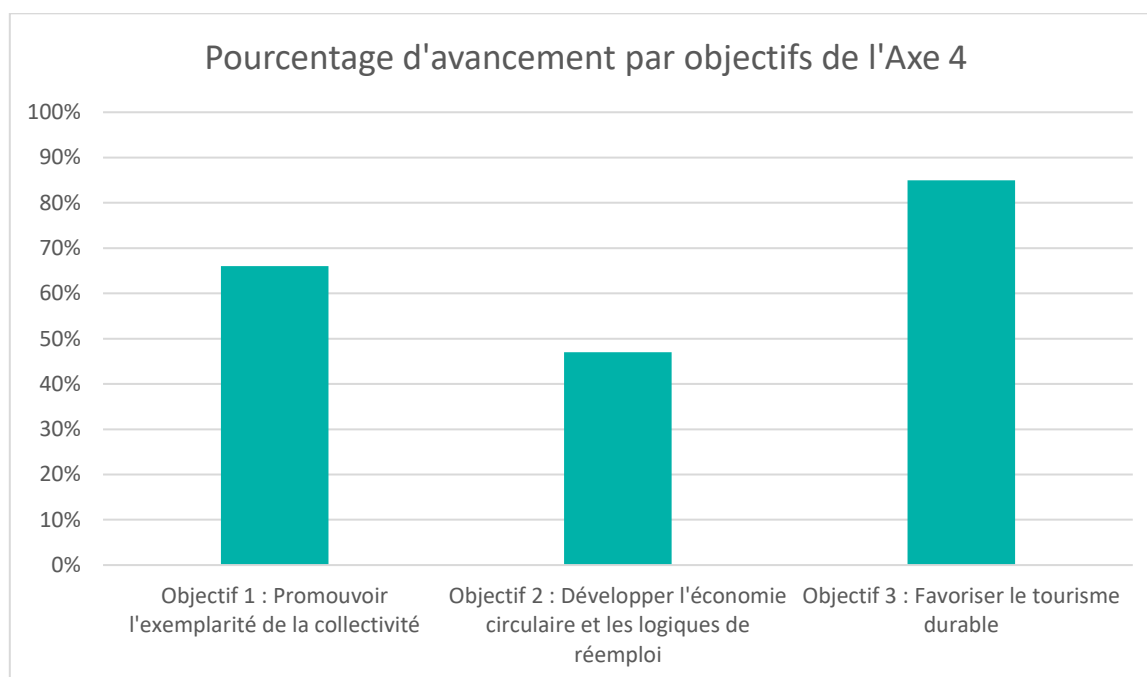
L'axe 3 du PCAET est essentiellement tourné vers la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cette thématique aussi importante soit elle, fédère un grand nombre d'acteurs (propriétaires foncier, agriculteurs, syndicats de bassin versant, communes, syndicat d'eau potable....) complexifiant la mise en œuvre des actions. Néanmoins, les élus ont souhaité afficher cet engagement en faveur de cette thématique en 2022 lors de l'élaboration du projet de territoire. Le premier axe de ce projet de mandat met en avant la résilience du territoire face aux risques liés à l'eau (usages, qualité, quantité) et acte un nombre d'actions que l'agglomération et ses partenaires engagent.

Dans le contexte climatique d'aujourd'hui, cette thématique continuera à perdurer au travers des différentes stratégies de l'agglomération (eaux pluviales, trait de côte, assainissement...), notamment pour adapter le territoire aux effets du changement climatique.

4. Vers un territoire exemplaire

Cet axe comprend 17 actions avec un niveau d'avancement total de 66 %.



Objectif 1 : Promouvoir l'exemplarité de la collectivité

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
4.1.01 : Elaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	60%	
4.1.02 : Optimisation de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés	100%	
4.1.03 : Etude et mise en place d'écopâturage pour l'entretien des espaces verts de l'Agglomération	60%	
4.1.04 : Adhérer au conseil en énergie partagé	90%	
4.1.05 : Généraliser un éclairage public sobre en énergie	60%	
4.1.06 : Lancer un plan de communication sur l'ensemble des actions de Pornic aggro Pays de Retz vers les habitants et les estivants	60%	
4.1.07 : réalisation d'un temps fort/séminaire par an auprès des élus et services en lien avec le PCAET	60%	

Descriptif des réalisations

Cet objectif est relatif à la gestion des ressources et au traitement des déchets sur le territoire de l'agglomération.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), prévu dans le PCAET, a été validé fin 2019. Il a permis le financement, en partie, d'une aide à l'achat de composteurs individuels ou collectifs, le soutien à l'association le réservoir qui travaille sur la thématique du

réemploi et la réalisation d'animations de sensibilisation du grand public et des services techniques des communes sur la gestion des espaces verts. Ainsi, en 2022, une aide financière a été attribuée pour 329 composteurs individuels et 312 composteurs collectifs et le réservoir a déclaré avoir détourné environ 238 tonnes vers le réemploi contre 175 tonnes en 2020.

En parallèle, une réflexion a été menée quant à une optimisation de la collecte de déchets ménagers et assimilés sur l'agglomération. Les effets sont plutôt positifs puisqu'on remarque deux effets :

- Une diminution de 14 % des émissions de GES entre 2021 et 2022 grâce au changement de fréquence de collecte.
- Une évolution majoritairement à la baisse du tonnage concernant la déchèterie et la collecte (porte-à-porte ou point d'apport volontaire) entre 2021 et 2022, à savoir :
 - Déchèterie : le tout-venant (-1 %), le mobilier (0 %), le gravât (-6 %), la ferraille (-17%), le carton (+1 %), les déchets verts (-13 %) et le bois (- 66 %).
 - Collecte : les ordures ménagères (- 4 %), les emballages (-4 %), le verre (- 1%) et le papier (-13 %).

L'éco pâturage, est une manière de valoriser autrement certains déchets verts. Ainsi, le dispositif est utilisé sur le site de l'agglomération de Sainte-Pazanne, avec 2000 m² concernés.

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire et les logiques de réemploi

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
4.2.01 : Mettre en place un site de don et de vente d'objets (retzcup.fr) entre voisins de Pornic agglo Pays de Retz	100%	
4.2.02 : Créer, en partenariat avec les entreprises, des actions collectives pour renforcer la connaissance de ses voisins professionnels et favoriser l'économie circulaire locale/ Mutualisation des actions inter-entreprises	60%	
4.2.03 : Accompagner les petites et moyennes entreprises du territoire dans la certification RGE en lien avec les fédérations des professionnels	0%	
4.2.04 : Engagement de l'agglomération dans la démarche Economie Circulaire de l'ADEME et promotion des actions d'écologie industrielle et Territoriale	60%	
4.2.05 : Informer et communiquer auprès des entreprises afin d'impulser des actions en lien avec le PCAET	0%	
4.2.06 : Soutien de Pornic agglo Pays de Retz dans la réalisation d'une matériauthèque sur le territoire de l'agglomération	60%	

Descriptif des réalisations :

Pour répondre à cet objectif, le PCAET agit sur différents échelons dans plusieurs domaines comme le réemploi ou la coopération inter-entreprise par exemple.

Un site internet œuvrant pour le don et la vente d'objet a été créé fin 2019. Il était à destination de la population du Pays de Retz. Le site internet « Retzcup.fr », opérationnel en 2020 a fermé en 2022. Pendant ces deux ans d'exercice, 1 151 annonces ont été mis en ligne avec 76 objets vendus ou donnés.

Aujourd'hui, le territoire compte de nombreuses ressourceries qui agissent sur cette thématique comme « Le Réservoir » notamment.

Créer un tissu entrepreneurial connecté pour permettre la mutualisation des moyens fait également partie de la stratégie du PCAET. Des matinales encadrées par la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ainsi que la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) ont été organisés au sein du WIP portant sur la thématique de l'économie circulaire. Depuis 2020, 6 matinales ont eu lieu avec un total de 99 personnes sensibilisées.

L'année 2023 a également vu, la première remise des prix concernant les éco-défis encadré par la CMA et cofinancés par l'agglomération et les communes. Ce dispositif récompense les entreprises ayant réalisé un changement dans leurs démarches et leurs pratiques environnementales. Ils peuvent agir sur 7 thématiques comme les déchets, l'eau, les emballages ou l'énergie par exemple. 19 entreprises ont été récompensées pour leurs travaux et leurs implications dans la réalisation des défis.

L'agglomération s'engage, dans le cadre du programme Territoire engagé Transition écologique, sur la thématique de l'économie circulaire. Elle doit à terme obtenir la labellisation.

Objectif 3 : Favoriser un tourisme durable

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
4.3.01 : Supprimer les douches de plage et diminuer le nombre de corbeilles de propreté	60%	
4.3.02 : Développer une offre de tourisme éco-responsable	90%	
4.3.03 : Poursuivre les campagnes de sensibilisation aux écogestes sur les périodes touristiques	90%	
4.3.04 : Poursuivre l'offre de navette estivale gratuite sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz	100%	

Descriptif des réalisations :

Comme expliqué précédemment, le tourisme a un réel impact sur le territoire notamment sur les ressources du territoire. Le PCAET met en œuvre des actions permettant une réduction des effets du tourisme / de tendre vers un tourisme plus résilient.

La préservation de la ressource en eau est primordiale. Le territoire comptait une quarantaine de douches de plage sur son territoire. Dès 2020, les douches de plages ont été supprimées sur l'ensemble des communes littorales de Pornic Agglo Pays de Retz.

Des campagnes de sensibilisation aux écogestes (déchet, comportement dans la nature, ...) ont également lieu chaque été. Au total, ce sont 60 actions de sensibilisations réalisées sur la plage ou les marchés avec 2 435 personnes touchées. Pour l'année 2022, 41 animations ont été réalisées pour 1568 personnes touchées, ce chiffre s'explique par le recrutement d'une saisonnière.

La mobilité étant un sujet important sur le territoire, le dispositif de la navette estivale gratuite est poursuivi avec une augmentation de son offre de circuit. En effet, elle réalise 6 circuits en 2022 contre

3 en 2020. La navette rencontre un réel succès puisque le nombre d'usagers est passé de 24 284 (2020) à 70 233 (2022) soit une augmentation d'utilisation de 191 % en trois ans.

Les démarches de labellisation engagées par les communes sont autant de démarches exemplaires en lien avec la transition écologique. Les labels pavillons bleus obtenu par les communes de La Bernerie en Retz, Pornic, Préfaillles et Saint Michel chef Chef concourent à développer une offre de tourisme éco-responsable

Les blocages identifiés et les pistes d'évolution pour l'axe 4 :

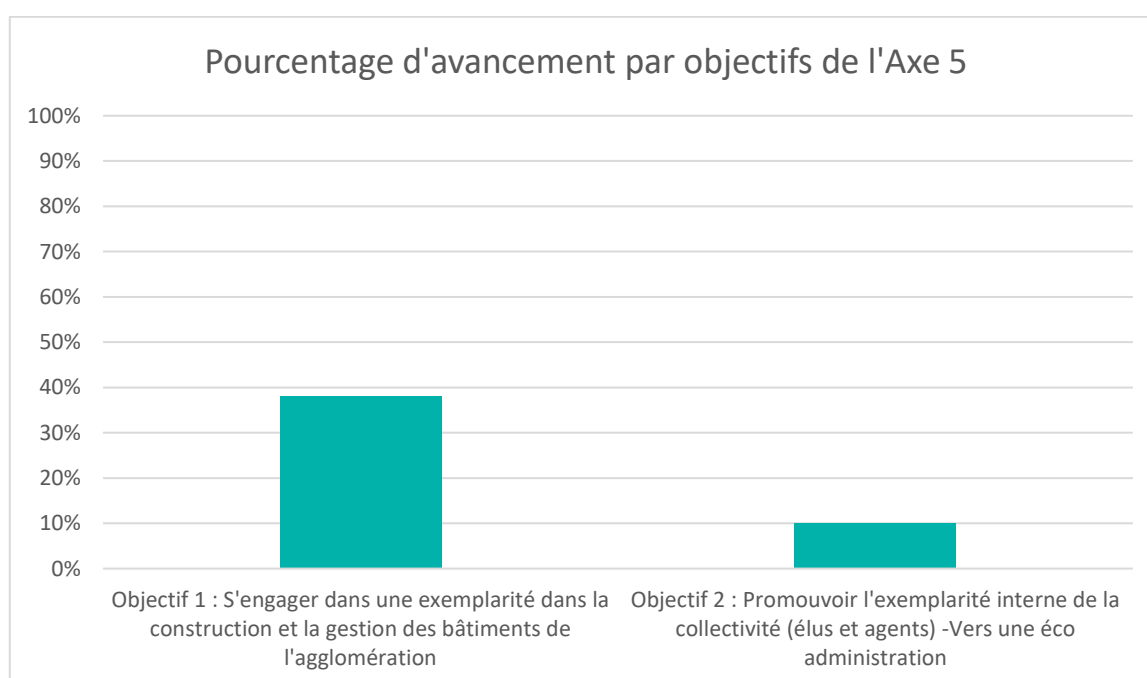
Ce quatrième axe tourné vers l'éco exemplarité comptabilise majoritairement des actions portées par l'agglomération.

Comme expliqué au paragraphe 1-B de ce bilan, Pornic agglo Pays de Retz s'est engagé dans le programme Territoire en Transition de l'ADEME sous le label « Climat Air Energie » à la suite de l'élaboration du PCAET. Ce programme complémentaire au PCAET sur les différentes thématiques de la transition écologique se focalise sur les politiques publiques développées par l'agglomération et sur sa progression dans le référentiel du label. Ce programme incite l'agglomération à travailler sur son éco-exemplarité. Aussi, lors de l'élaboration du prochain PCAET, cet axe sera sûrement travaillé différemment.

En 2023, l'agglomération a complété son engagement dans le programme Territoire en Transition de l'ADEME avec le label Economie Circulaire. Cette thématique très présente sur l'axe 3, prend aujourd'hui peu de sens au sein du PCAET. Lors de la réalisation du prochain PCAET, cette thématique sera certainement moins relayée au travers de la stratégie climat de l'agglomération.

5. Mise en œuvre du programme TE Climat-Air-Energie en interne

Cet axe comprend 15 actions avec un taux d'avancement de 24 %



Objectif 1 : S'engager dans une exemplarité dans la construction et la gestion des bâtiments de l'agglomération

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
5.1.01 : engagement de l'agglomération dans le programme ACTEE SEQUOIA	100%	
5.1.02 : Mise en place d'un suivi des consommations des fluides des bâtiments avec la réalisation d'un bilan annuel	60%	
5.1.03 : Renouvellement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement des bâtiments : intégration d'un programme de rénovation énergétique, en distinguant les actions d'urgence et les rénovations prioritaires, à court, moyen et long terme	60%	
5.1.04 : Formaliser un engagement dans une délibération sur les objectifs et relier les ambitions de développement durable sur les bâtiments de l'agglomération dans le projet de territoire et définir la gouvernance autour d'un plan Bâtiment Durable	0%	
5.1.05 : Concevoir un projet de construction exemplaire de l'agglomération	0%	
5.1.06 : Intégrer des critères énergétiques dans les renouvellements de DSP des stations de traitement des eaux usées	10%	

Descriptif des réalisations :

La gestion des bâtiments publics est un réel enjeu dans la stratégie du PCAET. Ils sont l'occasion de mettre en œuvre des travaux de rénovation énergétique pour le bâti existant ou bien de réaliser des constructions ambitieuses. Les deux piscines de l'agglomération sont dotées de systèmes de chauffages efficaces et écologiques (un chauffe-eau solaire et une chaudière bois). Le siège de Pornic Agglo Pays de Retz situé à Pornic est un bâtiment basse consommation. Il dispose de panneaux solaires, d'une chaudière à bois ainsi qu'un système de récupération d'eau de pluie pour les sanitaires.

L'agglomération s'est engagée dans l'appel à projet SEQUOIA du programme ACTEE, qui a pour but d'accompagner financièrement les collectivités dans la rénovation énergétique de ses bâtiments. Cet appel à projet doit permettre de financer à 70 % les audits réalisés. Ainsi, ce sont 18 audits énergétiques qui ont été réalisés, dont 16 pour le compte des communes en 2022. Cela représente près de 16 790 m² audités. Ces audits vont permettre la construction d'un programme pluriannuel d'investissement pour prévoir les futures rénovations.

Objectif 2 : Promouvoir l'exemplarité interne de la collectivité (élus et agents) - Vers une éco administration

N° et intitulé de l'action	% d'avancement	Tendance d'avancement
5.2.01 : Définir les modalités de la gouvernance politique et technique de la démarche d'éco exemplarité de l'agglomération	0%	
5.2.02 : Elaborer une charte de l'éco responsabilité des événements	0%	

5.2.03: Développer des services ou événements en faveur du développement des éco gestes	60%	
5.2.04 : Elaborer et diffuser une note de cadrage sur l'intégration des critères éco responsable dans les marchés publics de l'agglomération	0%	
5.2.05 : Mener une politique d'achat éco responsable	0%	
5.2.06 : Définir des objectifs environnementaux et énergétiques dans les fiches de postes et la prise de poste	0%	
5.2.07 : Budget climat air énergie : définir un indicateur de suivi budgétaire	0%	
5.2.08 : Diversifier les modes de financement pour atteindre les objectifs climat air énergie / innover dans les financements	30%	
5.2.09 : Intégrer un axe développement durable au plan de formation des agents de l'agglomération	0%	

Description des réalisations :

Cet objectif traite de la prise en compte par l'agglomération de la transition écologique dans son fonctionnement interne et externe. Dans le PCAET validé en 2019, ces éléments n'étaient pas abordés d'où un niveau d'avancement assez bas. Cela concerne les marchés publics, les ressources humaines, l'événementiel,

Depuis 2021, Pornic Agglo Pays de Retz réalise des événements sur la thématique de la transition écologique comme :

- Le World Clean Up Day : c'est une journée mondiale dédiée au nettoyage de la planète. Deux sessions ont été organisées en 2021 et 2022, regroupant des agents de l'agglomération. Au total, 207 personnes ont participé. L'édition 2022 a permis de ramasser 117 kg de déchets et 6 700 mégots sur 1 journée.
- Les semaines du développement durable : un événement organisé par Pornic Agglo Pays de Retz depuis 2021, elles abordent des thématiques en lien avec la transition écologique comme la protection de la biodiversité, l'alimentation locale ou encore la mobilité active. Elles comptent un village du développement durable depuis 2022. Depuis 2021, 596 personnes ont participé à ces manifestations.
- La semaine de la réduction des déchets, avec en 2022 deux bourses aux vêtements interne à l'agglomération qui ont réuni 47 personnes.

Partie 3 : Appréciation des dynamiques du territoire

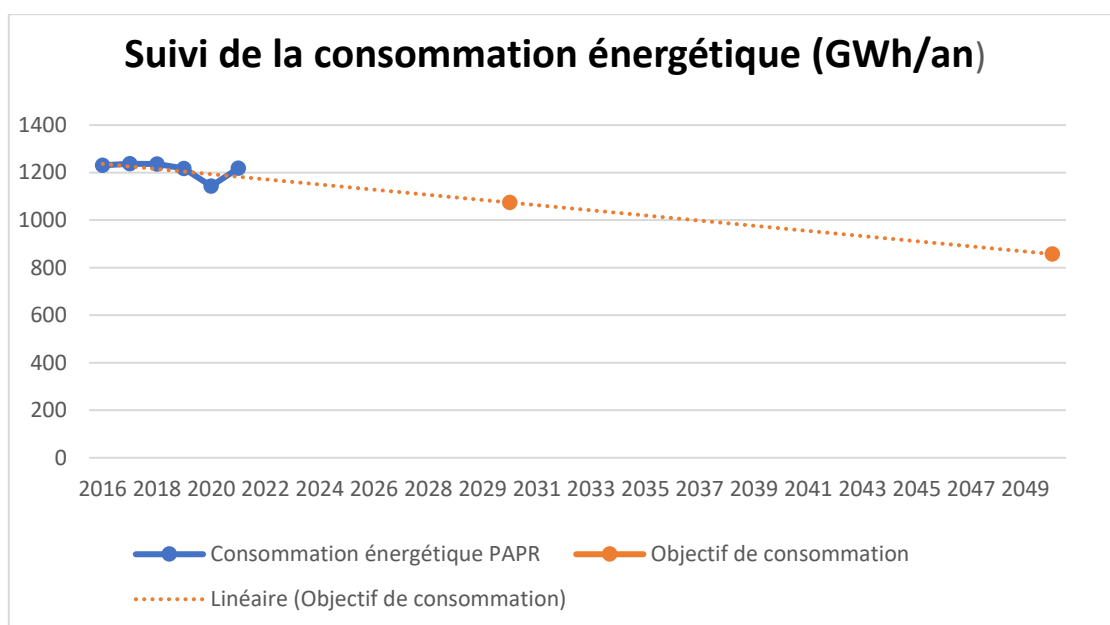
Ces éléments font référence au diagnostic Climat-Air-Energie réalisé en 2019. Il est nécessaire de préciser que les stratégies envisagées lors de l'élaboration du PCAET ne prenaient pas en compte un événement aussi significatif que la pandémie.

Les données utilisées pour établir ce bilan mi-parcours proviennent de différentes sources :

- Terristroy Pays de la Loire⁴, outil de Transition Écologique Observatoire-Pays de la Loire. C'est un outil en ligne en accessible libre. Il s'appuie sur des données publiques et multi-sources, issues de l'INSEE, de l'IGN, des services de l'Etat, de plateformes Open data et des observatoires régionaux.
- Air Pays de la Loire⁵, structure agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il a pour mission d'assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire. Il utilise la méthode BASEMIS qui a été appliquée ici pour estimer les émissions de polluants.

Le bilan énergétique de Pornic Agglo Pays de Retz

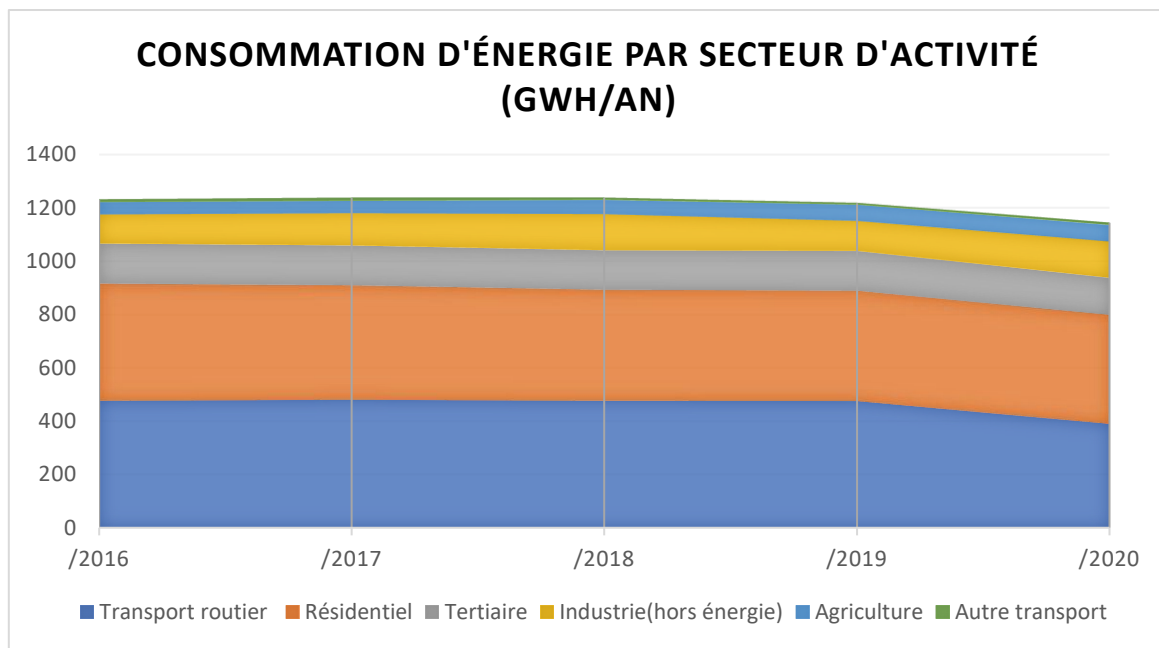
Évolution de la consommation électrique



Pour 2021, la consommation énergétique totale de Pornic Agglo Pays de Retz était de 1218 GWh/an. Pour rappel, l'agglomération a pour objectif d'atteindre une baisse de la consommation totale de 6% en 2030 (soit 1074 GWh/an) et de 25 % pour 2050 (soit 857 GWh/an). On identifie, de 2018 à 2019, une légère baisse de la consommation. Cependant, cela ne peut être attribué aux effets du PCAET qui ne débute qu'en 2019. L'année 2020, marquée par la COVID-19 donne un résultat biaisé du fait du contexte exceptionnel. Il s'en est suivi une période de reprise des activités et par conséquent une augmentation de la consommation énergétique.

⁴ <https://teo-paysdelaloire.fr/territory-pays-de-la-loire/>

⁵ <https://www.airpl.org/>

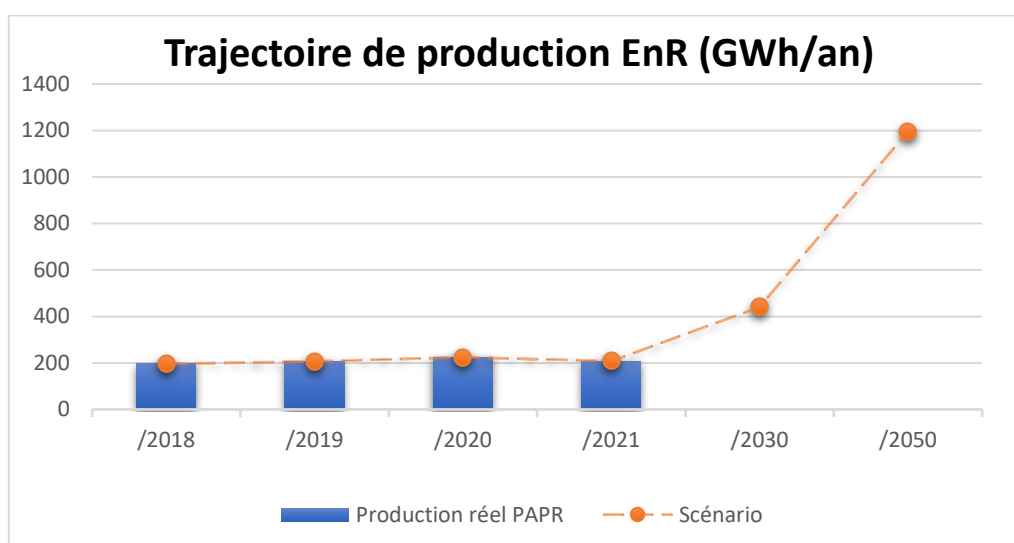


La consommation énergétique de Pornic Agglo Pays de Retz reste stable avec une légère baisse entre 2018 et 2019 comme expliqué précédemment. Les principaux secteurs consommateurs d'énergie restent le secteur résidentiel et le secteur du transport routier. Ils illustrent la spécificité du territoire à savoir un territoire rural qui nécessite l'usage important de la voiture pour tout type de déplacement, mais également une pression foncière sur les communes littorales. Il est nécessaire d'ajouter que le territoire ayant un fort attrait touristique notamment l'été, cela induit une consommation énergétique plus importante. La fréquentation touristique pour 2022 était de 66 205 visiteurs⁶, principalement réparties sur les 6 stations balnéaires du territoire.

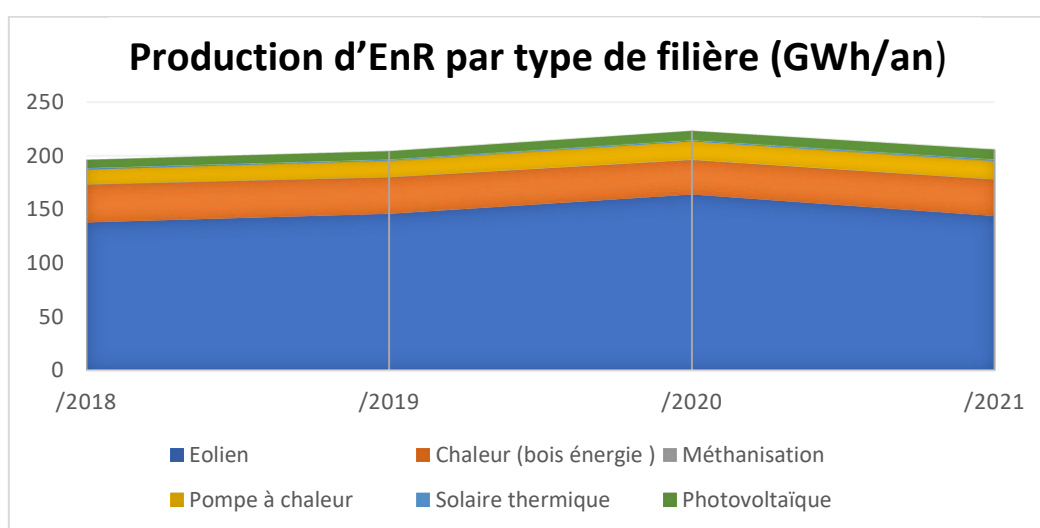
La baisse pour l'année 2020 est due à la pandémie qui a limité considérablement les déplacements, l'affluence touristique et notamment le secteur du tertiaire et de l'industrie. La consommation énergétique pour 2021 a augmenté de 6% par rapport à 2020. On peut donc s'attendre à ce que la consommation de chaque secteur augmente de manière similaire.

⁶ Bilan de fréquentation touristique 2022 -OTI Pornic - <https://www.pornic.com/>

Evolution de la production électrique en énergie renouvelable



En 2021, Pornic Agglo Pays de Retz avait une production totale d'Énergie Renouvelable (EnR) de 208GWh/an. Elle est en baisse par rapport à 2020 avec 224 GWh/an produits. C'est donc une évolution d'environ 6 % entre 2018 et 2021. Les objectifs de production envisagent une augmentation de 43 % (441GWh/an) pour 2030 et de 144 % (1 196 GWh/an) à l'horizon 2050. Pour les atteindre, des projets de création de centrales photovoltaïques, éoliens et d'unités de méthanisation sont en cours d'étude sur le territoire.

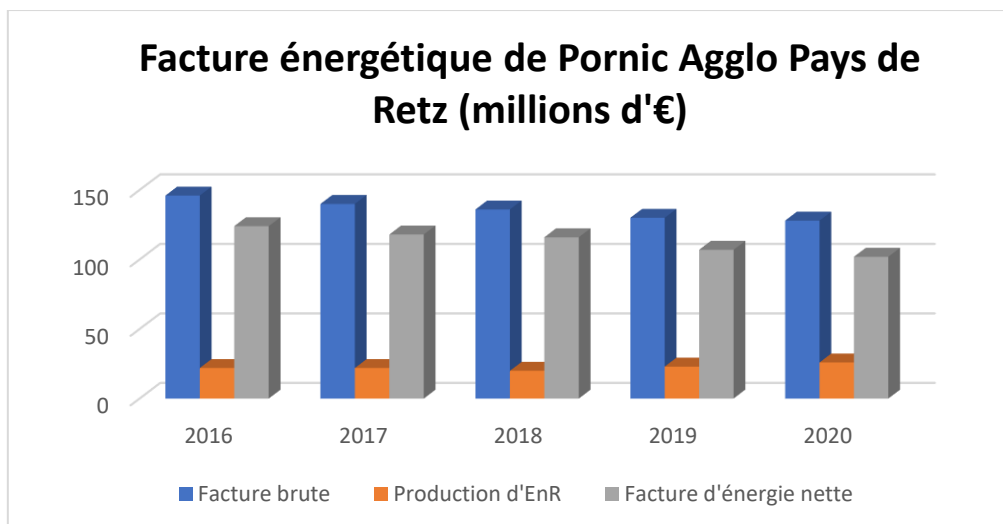


Jusqu'en 2020, on constatait une nette augmentation dans la production d'ENR pour l'éolien et les pompes à chaleur, entre 19 % et 21 %. Pour les autres sources d'ENR, c'est moins significatif.

L'année 2020 avec le confinement a eu un impact sur la production d'ENR puisqu'on constate en 2021, une diminution de la production générale contrairement aux années précédentes. Elle s'explique par le fait que la production éolienne, qui est l'énergie renouvelable majoritaire sur le territoire, a chuté de 12 %. Le reste de la production d'ENR reste stable. Cette baisse de production liée à l'éolien peut s'expliquer par le fait que l'année 2021 a été une année exceptionnelle en termes de vent faible. Cela conduit à un fonctionnement moindre des éoliennes et par conséquent, une production plus faible.

La facture énergétique de Pornic Agglo Pays de Retz

Avec la crise énergétique qui impacte la France, il est pertinent de mettre en parallèle la notion de facture énergétique qui vient appuyer la nécessité d'autonomie énergétique du territoire. Cela constitue un véritable enjeu pour les années à venir.



Avec l'outil FacETe conçu par le bureau d'étude Auxilia et le cabinet de conseil Transition. Il est possible de « *calculer la facture énergétique d'un territoire à savoir le coût total de l'énergie consommée et importée par l'ensemble des acteurs d'un territoire, ainsi que la valeur générée par la production locale d'énergies renouvelables* »⁷. Il a été réalisé une facture énergétique pour chaque année de 2016 à 2020.

On constate une réduction de la facture brute d'environ 12 % avec une évolution de la production d'EnR (de 22 millions d'€ à 26 millions d'€). Ce qui porte une facture d'énergie nette pour 2020 à 102 millions d'€ contrairement 124 millions d'€ pour 2016. Concrètement, grâce à l'investissement dans les EnR, la facture énergétique annuelle par habitant de Pornic Agglo Pays de Retz⁸ est passée de 1754€ (2016) à 1470€ (2020).

Le bilan atmosphérique de Pornic Agglo Pays de Retz

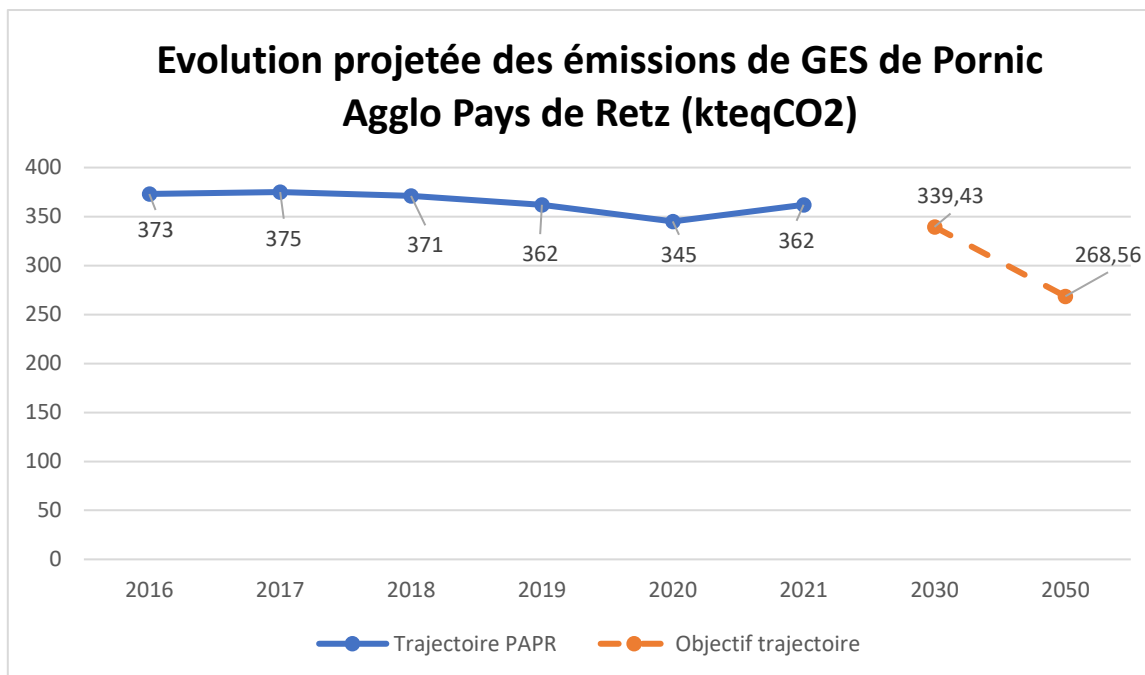
Les Emissions de Gaz à Effet de Serre

Les GES sont les émissions énergétiques comme non-énergétiques, produites sur l'ensemble du territoire. On distingue la contribution respective des différents secteurs d'activités suivants : agriculture, transport routier, résidentiel, déchets, industrie, tertiaire et autres transports.

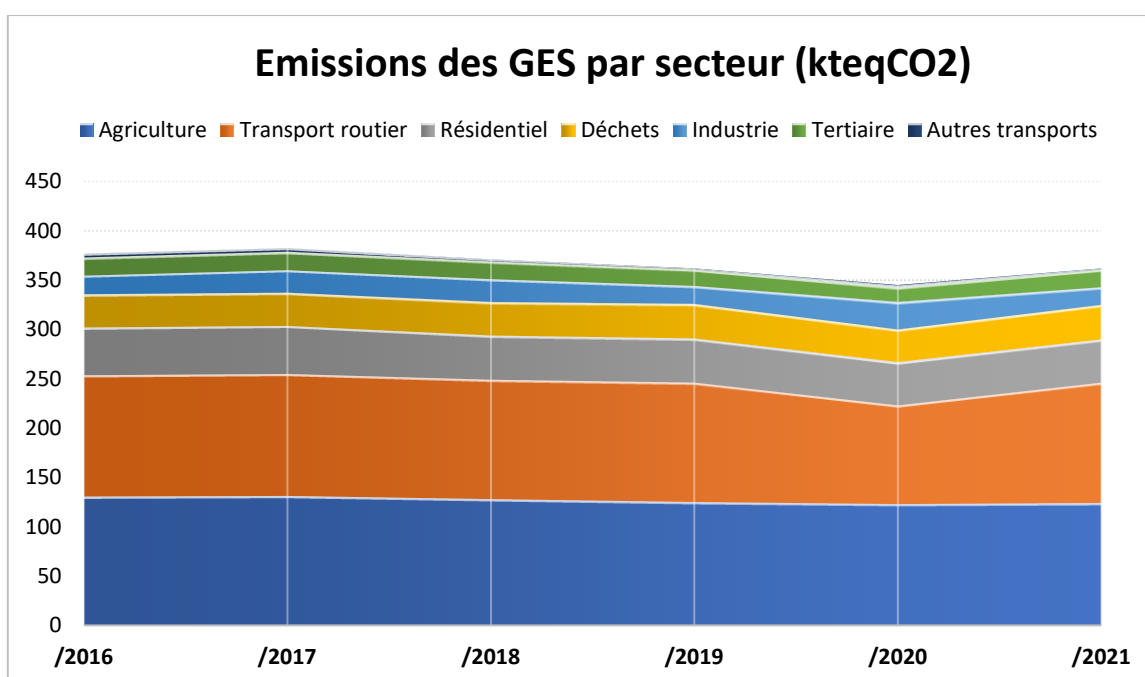
Son estimation permet de connaître la situation initiale du territoire comme cela a été réalisé en 2016. Les données sont disponibles jusqu'en 2021.

⁷ <https://www.outil-facete.fr/>

⁸ Comprend le résidentiel et le transport de personne



On constate une légère baisse jusqu'en 2020, pour retrouver un niveau d'émission similaire à 2019 pour l'année 2021. Par rapport à 2016 (année de référence) et 2019 (première année de mise en œuvre du PCAET), il est envisagé une baisse des GES total de 9% en 2030 et de 28% en 2050. Pornic Agglo Pays de Retz doit atteindre 339,43 kteq CO₂ d'ici 2030.



L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET à compter de 2019 est complexe du fait de la pandémie qui a fortement impacté les résultats. Les données disponibles ne courent que jusqu'en 2021.

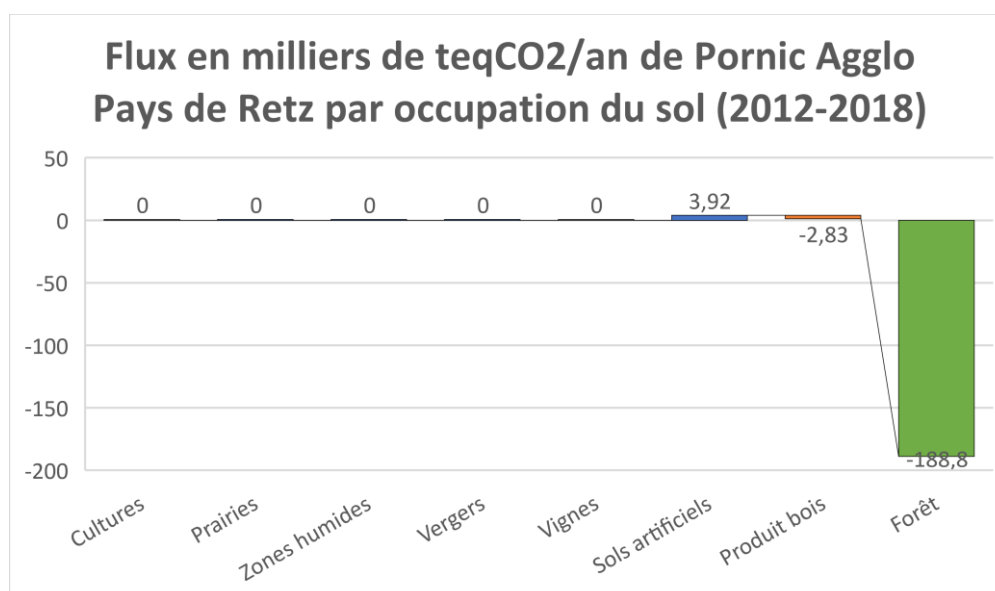
On remarque une augmentation des GES suite à l'année de la pandémie (2020) ce qui vient biaiser les résultats puisque les actions du PCAET n'ont pu être mises en œuvre. De plus, cette diminution est due à l'arrêt temporaire de certains secteurs comme le transport routier, les déchets (notamment issus du

divertissement ou du tourisme), Il n'y a pas d'évolution significative dans les émissions du secteur de l'agriculture.

La séquestration carbone

Les écosystèmes contribuent à atténuer le changement climatique. Ils séquestrent le carbone atmosphérique en leur sein dans la biomasse vivante, le bois mort, les sols et les sédiments. On considère comme un puits de carbone, un écosystème qui capte davantage de CO₂ qu'il n'en émet dans l'atmosphère.

C'est un élément obligatoire dans l'élaboration et le suivi du PCAET, il a été réalisé lors du diagnostic Climat-Air-Energie en 2019. Sur la période 2006-2012, la séquestration annuelle nette des sols était de 20 127 teqCO₂ par an. Ce qui correspond à l'absorption par les réservoirs de 20,1kteqCO₂ par an. Pour la mise à jour de cet indicateur, il a été utilisé l'outil ALDO⁹ de l'ADEME. Il permet d'estimer l'évolution de la séquestration carbone du territoire.



Dans ce graphique, les valeurs négatives correspondent à une séquestration de carbone dans les écosystèmes et les valeurs positives à des déstockages de carbone. Pour la période 2012-2018, la séquestration annuelle nette des sols était de 18 772 teqCO₂ par an donc une absorption de 18,7kteqCO₂. En l'espace de 12 ans, les forêts jouent le principal rôle de puits de carbone du territoire.

Les différentes données nous permettent d'affirmer que la séquestration de carbone est en baisse (-1 355 teqCO₂ séquestré) sur le territoire du fait de l'artificialisation des communes littorales et des pratiques agricoles. Cependant avec l'objectif de zéro artificialisation nette¹⁰ et le principe de neutralité carbone¹¹ à horizon 2050, il va être nécessaire de renverser la tendance.

⁹ <https://aldo-carbone.ademe.fr/>

¹⁰ La loi Climat et résilience du 22 août 2021

¹¹ Loi européenne sur le climat de décembre 2019

Les Polluants atmosphériques

Dans le cadre du PCAET, les polluants réglementés sont les suivants :

Type de polluants atmosphériques	Origines et secteur de l'émission
Les oxydes d'azotes (Nox)	Ils proviennent majoritairement du transport routier avec la combustion des véhicules à moteur diesel. Rentre en compte, les engins agricoles , le résidentiel avec le chauffage et l'industrie.
Les particules (PM10, PM25)	Pour les PM10, ils proviennent des secteurs : industriel (procédés de combustions, de transformation, d'extraction), résidentiel (chauffage au bois), agricole (travail au champs), transport routier (émission de l'échappement des véhicules). Pour les PM2,5, ils proviennent des mêmes secteurs dans des proportions différentes.
Les composés organiques volatils (COV)	Ils émanent principalement du secteur résidentiel (chauffage, usage de produits avec du solvant) et industriel (process et combustion)
Le dioxyde de soufre (SO2)	Ils résultent principalement de la combustion de produits pétroliers , type : chauffages au fioul dans les logements industriels. Les secteurs de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire sont concernés.
L'ammoniac (NH3)	Ils résultent à 98% du secteur agricole avec les effluents d'élevage et les engrais azotés utilisés pour les cultures.

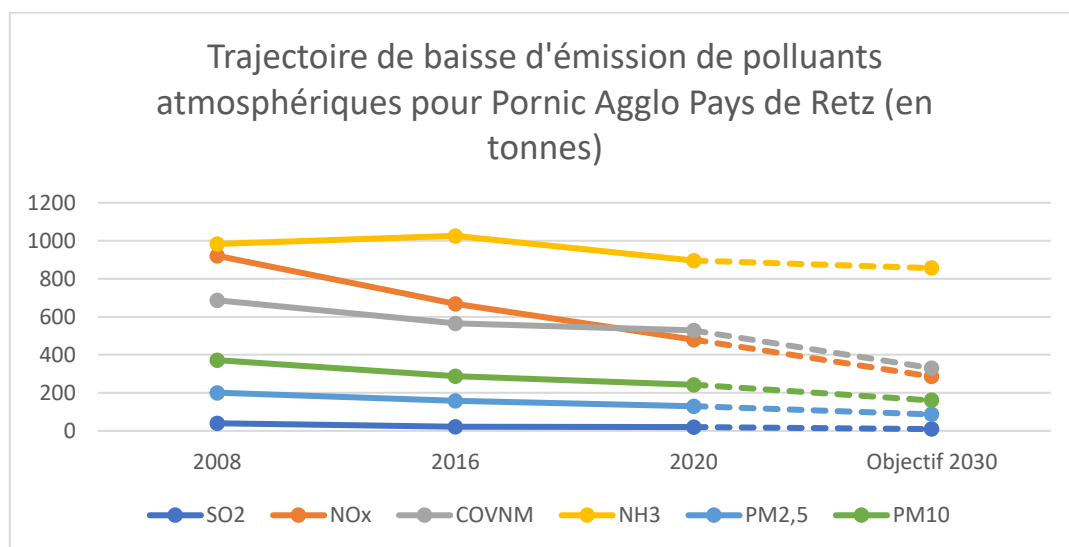
Pornic Agglo Pays de Retz a pour stratégie l'atteinte des objectifs réglementaires du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques¹² à horizon 2030. Ce plan prévoit des actions concrètes pour chaque secteur d'activités pour atteindre les objectifs à horizon 2020 et 2030 au niveau national.

POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %

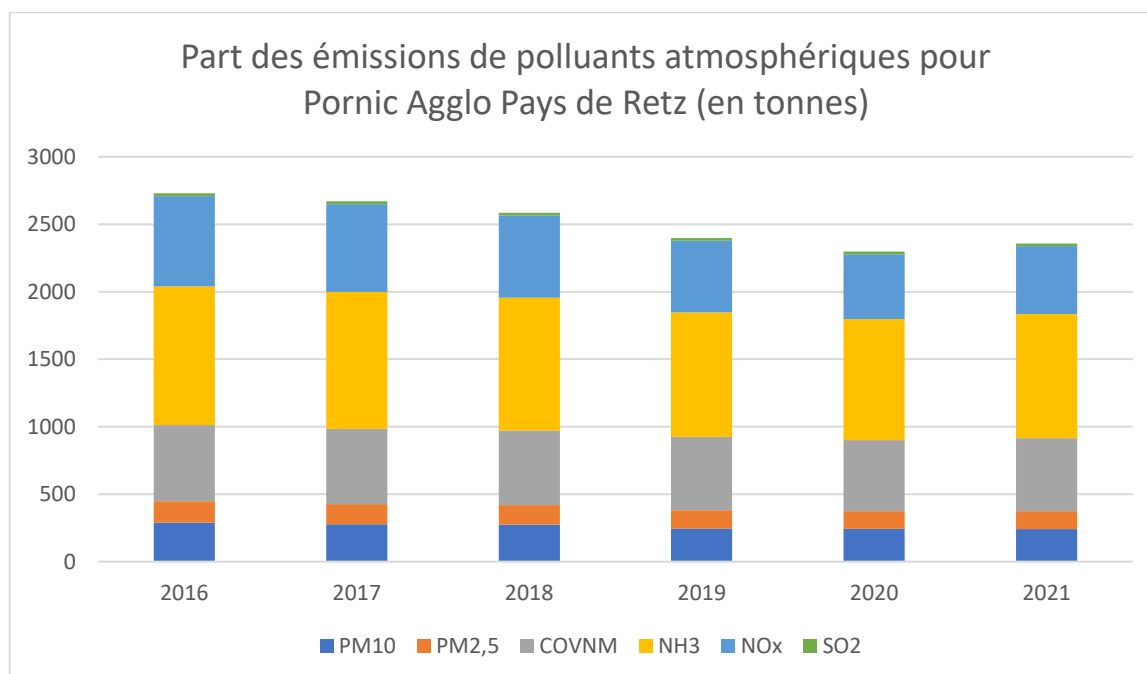
Tableau : Objectifs de réduction des émissions par rapport à 2005 -Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer - Mai 2017

¹² Voir Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques - <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20nat%20réduction%20polluants%20atmosphériques.pdf>

L'agglomération suit les objectifs prévus dans le PREPA. Lors de l'élaboration du PCAET, des observations ont été réalisées et des actions précises ont été identifiées pour chaque type de polluants atmosphériques.



Les données disponibles ne débutent qu'en 2008, la baisse doit être encore plus significative à partir de 2005, année de référence pour le PREPA. Les objectifs d'émissions pour 2020, ne sont pas remplis mis à part concernant l'ammoniac (NOx) qui réalise bien une baisse entre 2016 et 2020, supérieur à 4 %, soit d'environ 9 % et les particules fines qui réalisent une baisse respective de 35 % (PM2,5) et 34 % (PM10).



Source : Air Pays de la Loire

Par rapport à l'année 2016 (année de référence du PCAET), les émissions de polluants atmosphériques ont diminué sur le territoire. Pour l'ensemble, une diminution des émissions s'amorce depuis 2019 :

- 50 % pour le Dioxyde de soufre.
- 23 % pour les Composés organiques volatils
- 47 % pour l'Oxyde d'azote

En 2019, il avait été identifié des efforts significatifs à mettre en œuvre concernant l'ammoniac en 2016 (en augmentation depuis 2012). Cependant, les émissions liées à ce polluant atmosphérique restent les plus importantes du fait de la spécificité du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz. En effet, les surfaces agricoles utiles représentent 61 % du territoire et l'usage d'intrants y est encore important. En moyenne, les terres agricoles reçoivent en moyenne 1,6 NODU¹³ de pesticides utilisés à leur dosage maximal autorisés.

Ces efforts doivent être poursuivis pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux fixés pour 2030 à contrario de ceux de 2020 qui n'ont pu être tous atteints.

¹³ Nombre de Doses Unités normalisé (NODU normalisé). Il est calculé en faisant le ratio entre le NODU et la surface agricole utile (SAU) totale du territoire. Il peut s'interpréter comme le nombre moyen de traitements par pesticides que reçoivent les terres agricoles du territoire, en tenant compte de la toxicité des produits employés.

Partie 4 : Les moyens engagés

I. Les moyens humains

Pornic Agglo Pays de Retz s'est doté d'un service dédié à la transition écologique qui suit l'évolution du PCAET. Il comprend 1 équivalent temps plein (ETP) ainsi qu'une responsable de service. Il y a également un élu dédié au développement durable ainsi qu'une directrice générale adjointe sur le Développement Territorial.

De nombreux services de l'agglomération ont également des missions en lien direct avec la mise en œuvre du PCAET ou le label TE CAE. Ainsi, elles sont réparties entre les services compétents. Ainsi, ce sont au total 12 services mobilisés (habitat, communication, développement économique, planification, petite ville de demain, mobilité, agriculture et espaces naturels, technique, déchets, cycle de l'eau, mer et littoral, ressources humaines). Cette transversalité assure une prise en compte globale de l'ensemble des actions.

Ces dernières années, Pornic Agglo Pays de Retz s'est doté de nombreux agents pour répondre aux besoins liés aux actions du PCAET ainsi qu'aux autres documents stratégiques de l'agglomération (PDM, PLPDMA, Gestion du Trait de Côte, Schéma des eaux pluviales, ...), à savoir :

- 4 ETP sur le pôle mobilité
- 3 ETP sur le pôle gestion des déchets
- 9 ETP sur le pôle cycle de l'eau
- 1 ETP pour les services suivants : Agriculture, Mer et littoral, Habitat, Action foncière, Petite villes de demain

Ce qui correspond à 23 ETP majoritairement de catégorie A.

Une mission a été externalisée à l'entreprise Citémétrie qui, dans le cadre du programme d'intérêt général « Mieux Habiter en Pays de Retz », s'occupe de la gestion de la plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) porte la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territoriale pour le Pays de Retz, auquel l'agglomération s'est associée.

II. Le budget engagé par l'agglomération

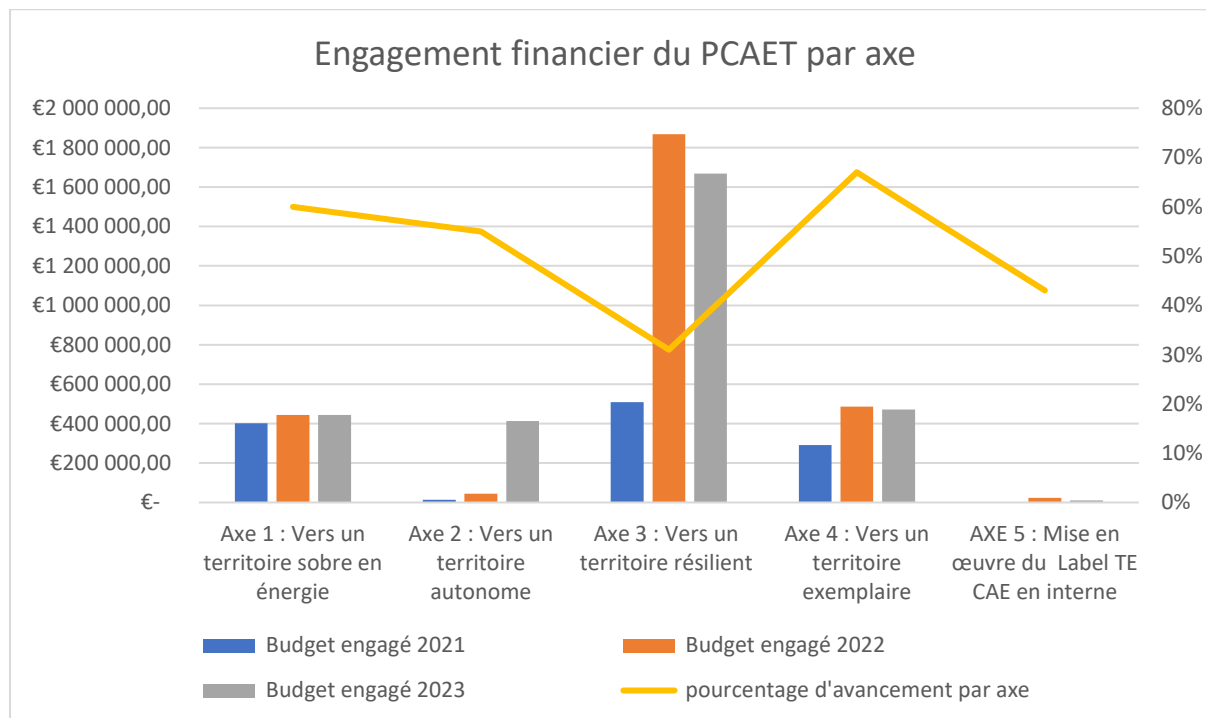
Concernant les moyens financiers, Pornic Agglo Pays de Retz a engagé des sommes importantes pour la mise en œuvre du PCAET. En fonction de l'action, le budget va dépendre d'un service donné. Lors de la mise à jour des indicateurs, il est également demandé le budget engagé par l'agglomération pour l'action concernée. Cependant, cette donnée n'est pas toujours disponible.

Le budget total par an présenté comprend les dépenses liées à la mise en œuvre du PCAET par l'ensemble des services de l'agglomération.

Année	Budget engagé (en €)
2020	1 012 062,15 €
2021	2 495 574,30 €

2022	5 310 660,46 €
2023	7 550 284,48 €

L'engagement financier de l'agglomération varie selon les axes du PCAET comme le montre le schéma suivant.



III. Evolution des moyens en fonction des besoins

A. Pistes d'évolution pour Pornic Agglo Pays de Retz

1. Moyens financiers

Depuis la mise en œuvre du PCAET, il est observé une progression des investissements par l'agglomération en faveur de la stratégie Climat. Cette hausse se traduit par une meilleure analyse et prise en compte des impacts du climat sur le territoire par l'ensemble des élus et services de l'agglomération.

Dans le cadre du suivi du PCAET il est cependant plus difficile de suivre l'engagement financier des acteurs du territoire.

De manière globale, l'appropriation du PCAET par les communes, par exemple, est plus difficile. Les communes agissent quotidiennement pour le climat et mettent en œuvre des actions du PCAET mais le suivi et la remontée des informations auprès de l'agglomération a dû mal à s'installer. Le manque de personnel dédié à la thématique et identifié pour cette mission au sein des communes en est la principale raison.

2. Moyens humains

Depuis l'élaboration du PCAET, un ETP au sein de Pornic agglo Pays de Retz est présent au sein des effectifs de l'agglomération. Cette personne est en charge du suivi du PCAET, anime cette stratégie au sein des services et porte également des actions de ce même plan à mettre en œuvre.

Afin de renforcer l'animation du PCAET et du programme Territoire Engagé Transition écologique et notamment auprès des communes et partenaires du territoire, un renfort d'ETP sera nécessaire.

Partie 5 : Bilan du rôle de coordinateur

Pour encadrer au mieux la mise en œuvre de cet outil et suivre son évolution, des nombreux partenariats ont été engagé par l'agglomération. Pornic Agglo Pays de Retz a collaboré avec une pluralité d'acteurs pour permettre l'émergence d'un engagement entrepreneuriale, associatif et citoyen. Cette approche globale, permet d'avoir une vision concrète de l'évolution concrète du territoire vers les objectifs de transition écologique et plus précisément ceux du PCAET.

A. Instance de gouvernances du PCAET

Le service Transition écologique de Pornic Agglo Pays de Retz supervise l'évolution du PCAET, et coordonne la démarche. Au niveau décisionnel, un comité de pilotage développement durable composé d'élus de chaque commune de l'agglomération, se réunit trois à quatre fois par an, dont une session étant dédiée exclusivement à l'avancée du PCAET et du programme Territoire engagé label TE CAE. Cela constitue un temps d'échanges sur le travail engagé par les communes sur les thématiques liées à la transition écologique.

B. Diversité des acteurs mobilisés

1. Partenaires publics

Il a été nécessaire de s'appuyer sur des organismes publics pour porter certaines actions. Des conventions, impulsées par l'agglomération, ont été réalisées avec la CCI et la CMA pour accompagner les entreprises dans cette transition. Cela se réalise par le biais d'ateliers ou de tables rondes sur des thématiques précises ou bien proposées par les professionnels toujours en lien avec la notion de transition écologique.

Le territoire de l'agglomération ayant une forte emprise agricole, l'agglomération a renouvelé sa convention avec la Chambre d'agriculture pour continuer le travail d'accompagnement des acteurs agricoles dans le cadre de ce mouvement de transition à savoir la gestion du foncier et des ressources, du développement des entreprises agricoles et des circuits courts et enfin de l'adaptation de l'exploitation pour n'en citer que quelques-uns.

La question de l'énergie étant de toute première importance, l'agglomération s'est entourée de Territoire d'énergie 44. Cette entité traite des différentes thématiques relative aux énergies renouvelables comme la réalisation d'étude de faisabilité de projets photovoltaïques, de création d'instance de gestion de la ressource énergétique, l'accompagnement de travaux de rénovation énergétique pour citer quelques exemples.

Le territoire disposant d'une forte attractivité touristique, cela a un réel impact sur les objectifs en matière de transition écologique. Les acteurs du tourisme ne se sont pas directement emparés de la question. Cependant, les offices de tourisme intercommunaux valorisent le nombre de passage à vélo sur le territoire, on constate une hausse des pratiquants sur la vélodysée avec la présence de compteurs.

Pour appuyer cette démarche, Pornic Agglo Pays de Retz s'est associé au GIEC Pays de la Loire au cours de l'année 2023. Ce groupement a pour mission de vulgariser et d'approfondir la connaissance des changements climatiques dans les Pays de la Loire et d'identifier et préciser les impacts sur le territoire. Cette entité a un rôle d'information auprès des élus pour les aider à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces.

2. Partenaires privés

Le secteur entrepreneurial

L'agglomération a porté la réalisation d'événements à destination des entreprises comme notamment les matinales sur l'économie circulaire qui ont été organisées dans le cadre des conventions avec la CMA ainsi que la CCI. L'année 2023 a également vu la première remise des prix des éco-défis, une vingtaine d'entreprises du territoire ont été félicitées pour leurs changements de pratique en interne.

Le secteur agricole

Pornic Agglo Pays de Retz, en partenariat avec plusieurs structures (Chambre d'agriculture, PETR, Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire Atlantique, Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), accompagnent les agriculteurs du territoire dans leurs adaptations au changement climatique et notamment dans leurs transitions énergétiques et écologiques. Des journées techniques ont été organisées avec les agriculteurs du territoire sur l'évolution des pratiques agricoles comme notamment sur les Fermes Bas Carbone, la Plantations de haies et agroforesterie, l'autonomie fourragère, la diversification d'alimentation humaine.

3. La société civile

Les associations

Pornic Agglo Pays de Retz fonctionne en collaboration étroite avec les associations locales. Il n'y a pas de mouvance inter-association. Elles ont été intégrées à la démarche par le biais de conventions après sélection en marché public puisqu'elles œuvrent dans la réalisation de certaines actions ou y ont participé. Elles abordent différentes thématiques en lien avec la transition écologique comme par exemple :

- L'association Echos nature qui intervient sur la thématique de la préservation de la biodiversité et des ressources.
- Le CPIE Logne et Grand-lieu anime des ateliers sur la valorisation des déchets du jardin.
- Campus Fertile participe à l'événement « 1000 premiers jours » sur la santé, l'alimentation saine et l'environnement.
- Le réservoir, anciennement l'Atelier du Retz'emploi, est soutenu financièrement par l'agglomération. Cette structure participe directement aux actions dans le cadre du

PCAET. Elle collecte, revalorise et revend à bas prix des objets sinon destinés aux déchèteries. L'association propose également des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires aux actions gestes écocitoyens, au développement durable et à l'économie circulaire.

Ces acteurs constituent un rouage important pour inciter les habitants et touristes à changer leurs pratiques. Elles ont été mises en lumière lors des différents villages du développement durable organisé par l'agglomération depuis 2022.

Les écoles

Le territoire compte 37 écoles sur le territoire avec un nombre de classe supérieure à 74 classes, soit 1248 élèves pour le cycle primaire. Elles participent au programme « Watty à l'école », encadré par l'association Hirondelle après une demande de l'agglomération. Ce programme a débuté pour l'année scolaire de 2022. L'agglomération porte également par le biais d'association locale, une sensibilisation sur l'environnement à destination des scolaires. Elle prend en charge une animation pour une classe par école du territoire.

Des visites de l'éco centre sont également organisées durant l'année auprès des scolaires. Sur cette même thématique, les agents de l'agglomération interviennent également en milieu scolaire pour faire de la sensibilisation sur les déchets et le tri sélectif. Enfin différentes visites ont été organisés dans des centres de tri ou des ressourceries.

Les citoyens

Il n'y a pas eu d'implication directe des citoyens au sein d'une instance cependant l'agglomération a porté la réalisation de plusieurs dispositifs qui ont donné lieu à de l'initiative citoyenne.

Le Conseil de développement est une instance consultative, instituée par l'agglomération qui regroupe 42 conseillers bénévoles issus de la société civile des communes du territoire. C'est une instance d'échanges sur des sujets d'intérêt commun. Il s'occupe notamment des questionnements relatifs à l'environnement et par conséquent au PCAET. Ainsi entre 2022-2023, trois sujets ont été abordés par les conseillers :

- La perception par les habitants de l'impact du changement climatique sur le secteur de Pornic Agglo Pays de Retz. Il a été évoqué la vulnérabilité du territoire avec le phénomène d'érosion et de submersion marine. Plusieurs conférences ont été organisées regroupant près de 500 personnes.
- La valorisation du savoir-faire des agriculteurs et l'adaptation des pratiques agricoles. Une remise en contexte de la situation des agriculteurs du territoire a été réalisée avec un focus sur la réalité du terrain (causes des pollutions du sol et de l'eau, changement des pratiques, présence d'une offre alimentaire locale importante). Des visites d'exploitations ainsi qu'une soirée d'échanges a eu lieu et a rassemblé environ 200 personnes.
- La valorisation des zones du marais et bocage et son potentiel d'attractivité dans le tourisme éco-responsable. Une visite fluviale a été réalisée. L'Office de Tourisme Intercommunale s'est intégré aux réflexions.

L'association Alisée, par le biais d'une convention avec l'agglomération à organiser une réunion publique qui a permis l'émergence d'un groupement citoyen travaillant sur la thématique de la production d'énergie renouvelable. Le collectif Retz de soleil a pu ainsi voir le jour. Il est composé d'une dizaine d'habitants du territoire qui ont pour projet d'accompagner l'émergence de projet photovoltaïque en lien avec l'entité Cowatt sur le territoire.

Le programme « les défis déclic » ont permis la création d'un autre groupement citoyen qui traite de la thématique de la transition écologique puisque suite à cet événement, l'association « réinventions nous » s'est créée. Forte d'une dizaine de membres, leur premier projet à émerger en été 2023 avec le Repair café proposant, une fois par mois, la réparation d'objets du quotidien (petits électroménagers, vélo, ...). L'association souhaite développer prochainement des ateliers pourtant sur différentes thématiques liées à la transition écologique. L'agglomération soutient cette initiative et encourage cette jeune association à se développer sur le territoire.

Partie 6 : Anticipation des évolutions futures.

I. Restructuration du programme d'actions en lien avec le label Climat Air Energie

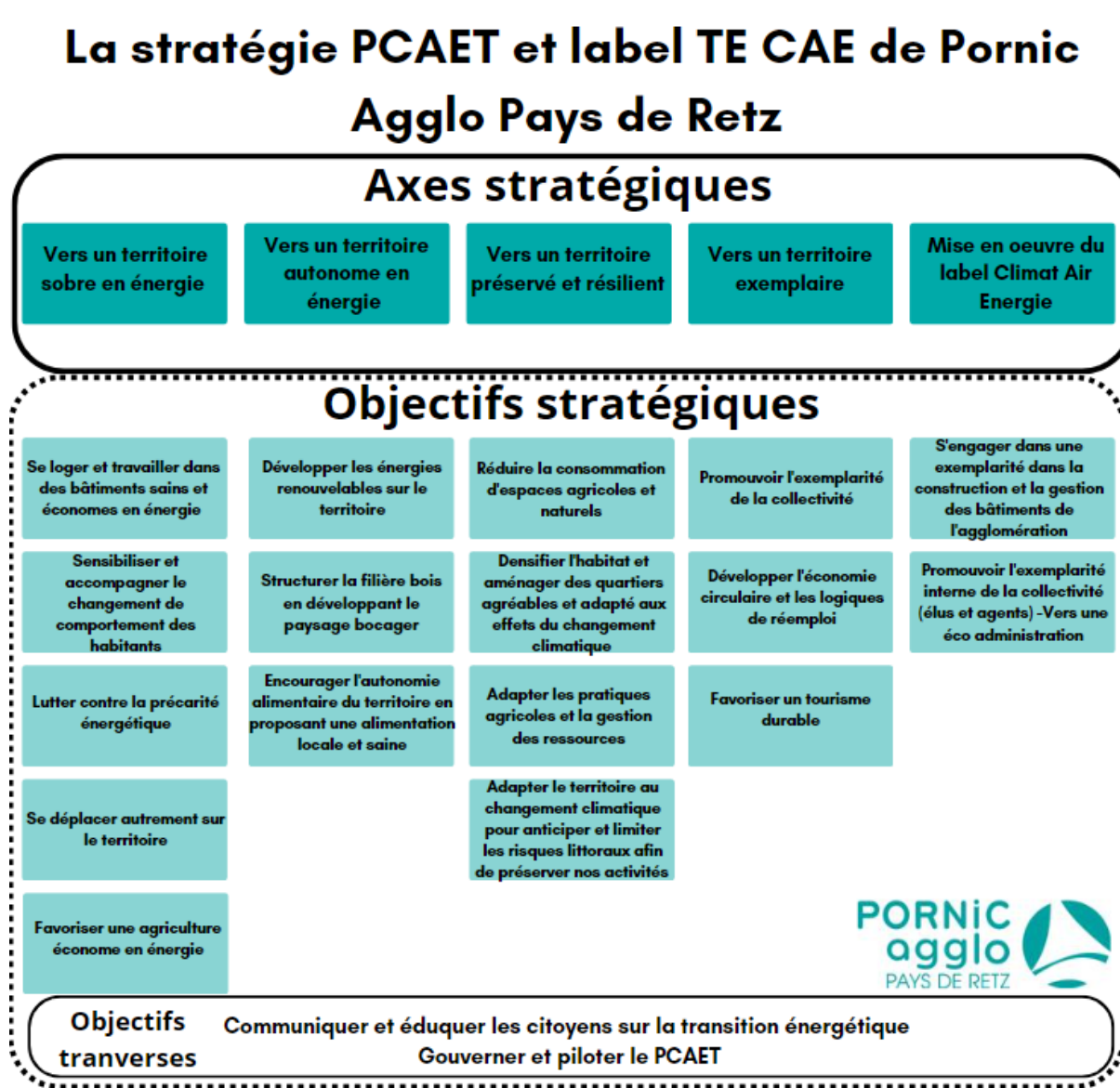


Tableau : présentation des axes et objectifs stratégiques du Plan Climat Air Énergie Territoriale de Pornic Agglo Pays de Retz après la labellisation Climat-Air- Énergie

Comme évoqué précédemment, le prochain PCAET intégrera dès son élaboration l'engagement de l'agglomération dans le programme Territoire en Transition de l'ADEME.

II. Implication de la nouvelle réglementation attendues

La loi APER du X mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, a permis la mise en œuvre des ZAENR sur le territoire. Cette planification pendra tout son sens dans le prochain

PCAET, permettant de rendre plus opérationnelle une trajectoire de production d'énergie renouvelable.

La loi Climat et résilience du 20 juillet 2021 et ses décrets d'application donneront également lieu à des actions spécifiques sur des thématiques bien ciblées (occupation de l'espace, trait de côte, modèle de production, mode de consommation...)

Glossaire :

PCAET : Plan Climat Air Energie Territoriale

GES : Gaz à effet de serre

EnR : énergie renouvelable

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ADEME : Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie

Label TE CAE : Label Territoire engagé Climat Air Energie

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

PTRE : Plateforme territoriale pour la rénovation énergétique

PDM : plan de mobilité

PLU : Plan local d'urbanisme

WIP : Work in Pornic

CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat

CCI : Chambre du commerce et de l'industrie

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

ETP : équivalent temps plein